



Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

8919^e séance

Mardi 7 décembre 2021, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Abarry	(Niger)
<i>Membres :</i>	Chine	M. Zhang Jun
	Estonie	M. Jürgenson
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
	Fédération de Russie	M. Kuzmin
	France	M. de Rivière
	Inde	M. Tirumurti
	Irlande	M ^{me} Byrne Nason
	Kenya	M. Kimani
	Mexique	M. de la Fuente Ramírez
	Norvège	M ^{me} Huitfeldt
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki
	Saint-Vincent-et-les Grenadines	M ^{me} King
	Tunisie	M. Ladeb
	Viet Nam	M. Pham

Ordre du jour

Exposé du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Exposé du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Le Président : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Filippo Grandi, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Grandi.

M. Grandi (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de cette invitation. Je suis très honoré de cette occasion qui m'est offerte pendant la présidence nigérienne. Je m'excuse de ne pouvoir être présent en personne pour m'adresser au Conseil de sécurité.

C'est l'occasion pour moi, du point de vue du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), de souligner le rôle que le Niger joue depuis ces dernières années, un rôle exemplaire face aux déplacements forcés. Pays aux ressources limitées au milieu d'une zone très troublée, le Niger est toujours prêt à accueillir des personnes en situation de détresse, dans un solide esprit de solidarité. Je parle à la fois des personnes venant des pays voisins et des personnes évacuées de la Libye.

Pour rappel, pas plus tard que le mois dernier, plus de 11 000 réfugiés supplémentaires sont arrivés au Niger en provenance du nord du Nigéria, ce qui porte à 600 000 le nombre total de réfugiés et de personnes déplacées dans le pays.

Comme dans de nombreux autres pays en développement – et je voudrais rappeler à toutes et à tous que 90 % des 84 millions de réfugiés et de personnes déplacées dans le monde se trouvent dans des pays en développement – les habitants du Niger sont confrontés à une « super tempête », car les conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), des changements climatiques et des conflits se conjuguent, créant souvent des situations de déplacement forcé qui, en elles-mêmes, engendrent des défis supplémentaires.

Par exemple, le Sahel est l'endroit où il est le plus évident qu'il existe une corrélation directe entre l'urgence climatique, les conflits autour de ressources rares et les déplacements forcés. Cela souligne l'importance de placer l'urgence climatique au centre de l'ordre du jour du Conseil, et je sais que ce dernier en a débattu à plusieurs reprises.

Face à de tels défis, qui sont bien sûr présents aussi dans d'autres parties du monde, le système multilatéral n'a probablement jamais été aussi important. Cependant, malheureusement, comme nous le savons tous, le système international semble être plus défaillant que jamais. Et l'échec international revêt de nombreux visages : l'instabilité et l'insécurité, qui sont des problèmes auxquels le Conseil est confronté tous les jours, mais aussi la famine, les catastrophes et l'effondrement des États, dont le Conseil entend beaucoup parler.

Mais il y a aussi les déplacements forcés, qui sont l'un de mes principaux messages aujourd'hui. Ils continuent d'appeler l'attention, bien que peut-être un peu plus par intermittence et, en particulier, si je puis dire, lorsque cela touche les pays du Nord. C'est à ce moment-là qu'ils font la une des journaux et retiennent l'attention, bien qu'ils soient toujours la conséquence de tous les autres échecs. Les déplacements forcés continuent également de faire l'objet de manipulations politiques et, bien souvent, de susciter des réactions exagérées. On a vu tout récemment un mélange de tous ces éléments dans la crise qui s'est développée à la frontière entre le Bélarus et certains pays de l'Union européenne.

L'échec et l'inaction ont également d'autres conséquences. Par exemple, ils nous obligent, nous les humanitaires, à travailler dans des situations qui sont de plus en plus incertaines et nous exposent à des dilemmes très difficiles. Les échecs internationaux nous obligent à dialoguer avec des interlocuteurs de tous types, y compris certains qui ne sont pas reconnus au niveau international. De plus en plus, nous parlons de traiter avec des autorités « *de facto* » dans de nombreux pays, ce que nous faisons, bien sûr. En tant qu'humanitaires, nous nous adressons à quiconque contrôle les zones dans lesquelles nous devons opérer.

Toutefois, les types de situations dans lesquelles nous nous trouvons imposent des limites à notre travail même. Ces situations sont aussi très souvent rendues plus complexes du fait de difficultés politiques, de sanctions et d'autres restrictions au dialogue et à la coopération indispensables, ce qui nous empêche de trouver des

solutions, aggrave souvent les besoins humanitaires et les prolonge. Comme cela a souvent été le cas, cela laisse les humanitaires seuls face aux difficultés et aux défis dans un contexte où l'on attend de plus en plus qu'ils soient à même de « résoudre » les problèmes, alors qu'en réalité il est de plus en plus difficile de « sauver » des vies, ce qui est notre responsabilité première.

Que l'on pense au Myanmar. Que l'on pense au Yémen. Que l'on pense aussi dans une certaine mesure au Soudan où nous l'avons vu récemment, mais espérons que nous en sortirons, et à d'autres endroits. La situation la plus frappante est celle de l'Afghanistan. Je voudrais rappeler, comme le Conseil le sait probablement déjà, qu'il y a 39 millions de personnes en Afghanistan, dont 23 millions sont confrontées à des niveaux extrêmes de faim. Mais elles font également face à d'autres défis humanitaires, tels que le manque de logement, la défaillance des services de santé et le manque d'eau potable, ainsi qu'à une multitude de problèmes de protection. Bien sûr, les déplacements forcés continuent également à être une caractéristique importante de la situation humanitaire en Afghanistan, avec environ 3,5 millions de personnes déplacées par le conflit, dont 700 000 rien que ces derniers mois, notamment juste avant le 15 août. Je l'ai constaté moi-même lors de ma visite en Afghanistan en septembre. J'ai également vu les organismes humanitaires intensifier leurs travaux, et pour donner un exemple, chaque semaine, mon organisation, le HCR, est en mesure d'apporter une aide concrète à 60 000 personnes déplacées. Il en va de même pour d'autres organismes humanitaires.

Comme les membres du Conseil le savent, nous sommes fiers du choix que nous avons fait en août de rester et de tenir nos promesses, car cela nous a également permis d'engager les Taliban sur la question très importante des droits – les droits des femmes et des filles et les droits des minorités – sur laquelle les progrès ont été limités. Mais je pense que nous devons continuer à prendre note de ces progrès, à nous en inspirer et à essayer de faire avancer ces programmes.

J'ai un mot d'avertissement que les membres du Conseil auront déjà entendu. Les organismes humanitaires, malgré le travail que nous faisons, ne peuvent pas remplacer le rôle des États. Nous ne pouvons pas sauver les économies. Nous ne pouvons pas rendre les sociétés totalement fonctionnelles. Nous ne remplaçons pas un véritable engagement et des solutions politiques. Je comprends parfaitement la complexité de la situation. J'apprécie le travail qui est fait, avec

la coopération de nombreux pays représentés ici, pour essayer de trouver une voie à suivre pour assurer les services, les flux de trésorerie et le fonctionnement de la société et de l'économie.

Mais je souhaite me joindre à mes collègues qui ont déjà averti le Conseil à de nombreuses reprises qu'il est très risqué à ce stade d'avancer lentement sur cette question fondamentale. De mon point de vue – le point de vue de l'organisation de défense des réfugiés – je dois signaler que, bien que ce ne soit certainement pas dramatique et que ce ne soit pas encore un symptôme majeur ou une conséquence majeure, nous avons vu un premier signe, une augmentation, d'Afghans essayant de quitter le pays ces dernières semaines. Nous sommes convaincus, et je l'ai dit à plusieurs reprises, qu'une implosion plus profonde et de plus en plus généralisée de l'État et de l'économie déclenchera presque inévitablement un exode beaucoup plus important d'Afghans vers les pays voisins et même au-delà.

Bien sûr, entre-temps, je peux assurer une fois de plus le Conseil que nous continuerons à utiliser ce qui est maintenant un espace relativement plus sûr – plus sûr qu'avant – qui prévaut dans le pays. Pour ne donner qu'un exemple, nous estimons qu'environ 150 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays sont effectivement rentrées chez elles après le changement d'autorités du 15 août. Nous continuerons à répondre aux besoins urgents, à nous préparer pour l'hiver et à essayer d'empêcher cet exode majeur, et nous continuerons à avoir besoin de ressources humanitaires. Si je peux me permettre de lancer un appel très spécifique au Conseil de sécurité, nous avons besoin du plus large champ possible d'exception humanitaire au régime de sanctions afin de pouvoir fonctionner correctement.

Enfin, en ce qui concerne l'Afghanistan, je voudrais demander au Conseil de ne pas oublier qu'il est important de garder un œil attentif sur ses voisins et de renforcer le soutien qui leur est apporté. L'Iran et le Pakistan accueillent des réfugiés afghans depuis des générations. Ils continuent d'accueillir des millions de personnes, et il convient de renforcer l'aide et les places de réinstallation en cette période difficile et dans l'incertitude de ce qui pourrait se passer ensuite en termes d'exode.

Un autre résultat de ce que je considère comme un échec international et que je souhaite porter à l'attention du Conseil aujourd'hui est la politisation croissante du travail humanitaire et, plus particulièrement, du travail des réfugiés. Je ne suis pas naïf. J'ai appris au cours

de mes nombreuses années de travail sur cette question que nous devons être capables, en tant que travailleurs humanitaires et en faveur des réfugiés, de naviguer sur des questions politiques très complexes. Ce que je crains davantage, ou plus spécifiquement, c'est la paralysie de l'action humanitaire générée par des ordres du jour politiques contradictoires interférant avec cette action. Cela nous empêche de plus en plus d'aider les populations autant que nous devrions pouvoir le faire.

La situation de la Syrie présente certaines de ces caractéristiques. La situation humanitaire à l'intérieur du pays, que j'ai visité en octobre, s'aggrave en raison du conflit, du manque de ressources, des effets des sanctions et de la crise politique et économique au Liban voisin. Ce que j'ai observé, ce sont des files d'attente pour le pain et le carburant, par exemple, que l'on n'avait pas vues en Syrie depuis longtemps, et une pénurie très grave de services et d'accès aux moyens de subsistance, surtout à l'extérieur de Damas. Encore une fois, je suis bien conscient de la politique très complexe qui entoure cette situation, mais je suis également préoccupé par le fait que la lenteur des progrès – je pense que nous ne pouvons pas l'appeler autrement – vers des solutions politiques condamne de plus en plus des millions de personnes à des vies très difficiles.

Oui, si je comprends que la reconstruction, au sens plein, doit attendre un accord politique, il est important que ce que nous définissons comme « humanitaire » englobe au moins les besoins de base dans l'esprit reconnu par la résolution 2585 (2021). Il est important que cela s'applique à tous les Syriens, quel que soit celui qui contrôle la zone où ils vivent, y compris, d'ailleurs, ceux qui choisissent de rentrer, qu'il s'agisse de personnes déplacées à l'intérieur du pays – et de nombreuses personnes déplacées à l'intérieur du pays, pour une raison ou une autre, ont fait le choix de rentrer chez elles – ou de réfugiés rapatriés. Bien sûr, les réfugiés sont beaucoup moins nombreux que les personnes déplacées à rentrer, mais ceux qui font ce choix – et il y en a qui le font – doivent être aidés.

Je sais que cette question a toujours été très controversée, mais je souhaite réitérer mon point de vue. L'objectif ici est de supprimer les obstacles qui empêchent ou découragent les gens de rentrer chez eux, mais la suppression de ces obstacles, comme j'en ai discuté à Damas et dans de nombreuses autres capitales, nécessitera une coopération internationale – la coopération de la Syrie, bien sûr, avant tout, pour supprimer les obstacles sécuritaires, juridiques et relatifs

aux droits de l'homme qui peuvent empêcher les gens de rentrer, mais aussi la coopération des donateurs pour garantir qu'au moins une aide humanitaire de base soit fournie à ceux qui retournent dans leurs communautés. Nous devons bien sûr garder à l'esprit que cela doit se faire en parallèle avec la poursuite du soutien aux pays voisins qui accueillent encore près de 6 millions de réfugiés syriens, et notamment le Liban.

Enfin, je voudrais faire une remarque que j'ai faite à plusieurs reprises mais que je m'en voudrais de ne pas répéter ici aujourd'hui. C'est un point qui est encore plus directement lié au travail de base du Conseil de sécurité. Le fait est que l'incapacité apparemment croissante de la communauté internationale à faire et à consolider la paix nous oblige, nous les organisations humanitaires et de défense des réfugiés, à travailler de plus en plus dans des situations de conflit actif et de crise endémique, avec des attentes croissantes, une fois de plus, de ce que nous pouvons apporter, mais dans des circonstances qui, en réalité, offrent de moins en moins de possibilités de le faire.

Le Yémen, la Libye et d'autres pays en sont des exemples. L'exemple le plus significatif de cette situation aujourd'hui est sans doute l'Éthiopie, que les membres du Conseil connaissent très bien. Depuis 13 mois maintenant, nous nous efforçons d'apporter de l'aide aux personnes en danger prises entre deux parties qui sont déterminées à trouver une solution militaire, mais qui n'ont pas été capables jusqu'à présent d'y parvenir et qui n'ont pas tenu compte des appels du Conseil en faveur de négociations politiques. Cela a créé certains des pires contextes humanitaires possibles dans le monde. Les membres du Conseil connaissent les statistiques. On estime que quelque 20 millions de personnes – soit un cinquième de la population de ce très grand pays – sont dans le besoin. C'est vrai au Tigré, bien sûr, mais aussi de plus en plus dans d'autres régions comme Afar, Amhara et au-delà. Au moins 4 millions de ces personnes – un cinquième des personnes dans le besoin – sont déplacées à l'intérieur du pays. L'accès a été très irrégulier, inadéquat et souvent dangereux. Dans ce contexte, les organisations humanitaires – y compris les organismes des Nations Unies, ma propre organisation et moi-même – ont été injustement accusées par toutes les parties de prendre parti.

À certains moments au cours des 13 derniers mois, nous sommes parvenus à nous mobiliser. Pour information, comme les membres du Conseil le savent probablement, le HCR met en particulier l'accent sur les

situations de déplacement – déplacements internes et réfugiés – en Éthiopie en garantissant la protection, en distribuant une aide et en recherchant des solutions, par exemple en réinstallant des personnes dans des zones plus sûres. Je me dois toutefois de signaler qu'après le début de l'offensive en octobre, le dernier cycle d'affrontements et la contre-offensive que nous avons observée au cours des derniers jours, les gains limités obtenus en matière d'accès aux soins de santé et de fourniture de ces soins sont littéralement en train de s'effriter rapidement.

Plusieurs de mes collègues sont venus au Conseil de sécurité parler de l'Éthiopie. Je m'associe à eux pour souligner certains points extrêmement importants.

Premièrement, il faut faire comprendre aux parties qu'elles doivent respecter la neutralité des organisations humanitaires des Nations Unies et des organisations non gouvernementales qui travaillent dans le domaine humanitaire et garantir leur sécurité, notamment celle du personnel de toutes origines ethniques recruté sur le plan local, qui est problématique, comme le savent les membres du Conseil. Il importe non seulement d'accorder l'accès – de nombreuses paroles ont été prononcées sur cette question – mais également de l'ouvrir pour les acteurs qui facilitent les opérations humanitaires, notamment l'utilisation d'argent liquide et la mise à disposition de carburant. Autrement, l'accès à lui seul ne sera pas suffisant.

Bien sûr, de mon point de vue, un appel particulièrement important veut que l'on ne perde pas de vue la question des réfugiés. Depuis des décennies, l'Éthiopie accueille un très grand nombre de réfugiés – environ 800 000 – venus des pays voisins. Comme on le sait, les plus menacés à ce stade, ce sont les Érythréens durement touchés par le conflit au Tigré et dans les centres urbains du pays. Je lance un appel spécial pour que l'on continue de protéger ces groupes, sans oublier, bien sûr – et cela pourrait être un signe indicateur pour l'avenir – qu'environ 60 000 réfugiés éthiopiens se trouvent déjà au Soudan et que davantage sont arrivés au cours des derniers jours. Nous espérons que ce ne sera pas nécessaire, mais pour information à l'intention des membres du Conseil, nous sommes en train d'élaborer des plans d'urgence pour parer non seulement à de nouveaux déplacements en Éthiopie, mais également à l'arrivée d'autres réfugiés dans les pays voisins, dont certains, comme on le sait, sont eux-mêmes en situation de crise.

Je termine par quelques observations d'ordre général. Sur la base de ce que j'ai dit, et je pourrais fournir de nombreux autres exemples, les déplacements forcés

continuent d'être provoqués par les conflits et les prix, auxquels s'ajoutent évidemment, comme je l'ai souligné, de nombreux autres facteurs. Je viens de passer 10 jours au Mexique et en Amérique centrale, et j'ai pu observer la manière dont ces facteurs complexes interagissent, donnant lieu à des phénomènes extrêmement difficiles de mobilité humaine. Comme je l'ai déjà souligné à maintes reprises aujourd'hui, le HCR comprend très bien la complexité des solutions politiques. C'est la raison pour laquelle le Conseil se penche sur ces solutions politiques.

Nous n'épargnons aucun effort pour continuer de fournir une aide humanitaire, souvent dans des circonstances très difficiles. Néanmoins, il est devenu très onéreux d'intervenir. Le Conseil de sécurité sait que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a récemment lancé un appel mondial tendant à ce que 41 milliards de dollars soient mobilisés pour venir en aide à environ 200 000 personnes qui ont de graves besoins humanitaires. Ce matin même à Genève, j'ai appelé les donateurs du HCR à fournir 9 milliards de dollars pour 2022 afin d'apporter une aide à 84 millions de personnes réfugiées ou déplacées dans le monde.

Je puis assurer aux membres du Conseil que nous faisons preuve d'autant de créativité que possible dans nos interventions. Le Pacte mondial sur les réfugiés et les annonces faites par la suite au Forum mondial sur les réfugiés sont extrêmement importants. Nous multiplions les voies d'intervention et d'appui, et nous continuons de nouer des partenariats nouveaux et novateurs avec le secteur privé, les institutions financières internationales et les acteurs du développement. Une grande partie de ces efforts s'avèrent véritablement porteurs de transformation, ce qui est extrêmement important car la vie continue en dépit de l'absence de solutions politiques. Les populations ont toujours besoin d'aide. Elles ne peuvent attendre. On ne peut pas se permettre d'attendre des solutions politiques pour sauver des vies. Mais en l'absence de ces solutions, s'il n'est pas mis fin et remédié aux conflits et à la violence et si l'on ne crée pas les bases fondamentales de la paix, les efforts que déploient les acteurs humanitaires resteront très fragiles et des millions de personnes continueront d'être exposées à l'insécurité, à l'incertitude et à la peur. Je crains que l'absence de solutions ne contribue à une mobilité humaine plus complexe et moins gérable. Ce problème est évident dans de nombreux pays qui siègent au Conseil.

J'invite enfin à réfléchir à ce que j'ai dit. Une fois par an, j'ai le privilège de présenter un exposé à cet important organe. C'est l'occasion d'inviter les membres

du Conseil à réfléchir à tous ces aspects alors qu'ils gèrent des questions éminemment complexes liées à la paix et à la sécurité et qu'ils s'efforcent, je l'espère, de faire preuve d'unité et de cohérence dans leur quête.

Le Président : Je remercie M. Grandi de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

Je donne la parole à la Ministre des affaires étrangères de la Norvège.

M^{me} Huitfeldt (Norvège) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à remercier le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés de l'exposé extrêmement important qu'il nous a présenté aujourd'hui. Malheureusement, le grand nombre de réfugiés et les graves situations qu'il a portées à notre attention n'ont rien de nouveau. Cela ne diminue toutefois en rien leur gravité.

Je prends note de plusieurs de ses déclarations, notamment concernant le nombre de réfugiés qui vivent dans des pays en développement. Lorsque les gens doivent tout quitter pour échapper à des conflits ou à des catastrophes naturelles, ils deviennent souvent déplacés ou partent chercher refuge dans les pays voisins, accentuant plus encore la pression sur des communautés déjà fragiles. Un grand nombre sont hébergés dans des camps de réfugiés gérés par l'ONU et d'autres acteurs, alors que d'autres se retrouvent dans des situations dangereuses, à la merci de trafiquants sans scrupules, ou deviennent des acteurs involontaires des politiques de force internationales. De surcroît, la pandémie a encore aggravé la situation des plus vulnérables.

Je tiens à le dire clairement : nous devons tous fournir une aide, et j'estime que nous devons commencer par secourir les plus vulnérables. Pour la Norvège, cela signifie les réfugiés et les personnes déplacées qui vivent dans des camps et des installations. Nous savons cependant qu'il ne suffit pas de fournir une aide et de répondre aux besoins humanitaires pour éliminer les causes profondes des déplacements. Nous avons besoin de volonté politique. Une nouvelle dynamique a été créée par le Groupe de haut niveau chargé de la question des déplacements internes. Nous devons faire fond sur cette dynamique pour renforcer nos efforts et remédier aux déplacements internes. J'estime qu'en tant que communauté internationale, nous devons faire trois choses pour lutter contre les déplacements.

Tout d'abord, nous devons mettre l'accent sur la prévention. Trop souvent, nous agissons trop tard, ce qui a des conséquences catastrophiques sur les personnes et les communautés. Nous devons concentrer nos efforts sur la prévention des situations qui obligent les populations à fuir. Cela signifie qu'il faut mettre l'accent sur les conflits armés, les changements climatiques et la pauvreté.

Deuxièmement, nous devons renforcer les liens entre l'action que nous menons en matière humanitaire, de développement, de consolidation de la paix et des droits humains. En ce qui nous concerne, cela se reflète dans l'engagement ferme de la Norvège envers les principes découlant de ces liens. Cette approche est actuellement mise à l'épreuve en Afghanistan. Les acteurs humanitaires et de développement doivent travailler en étroite collaboration pour éviter une catastrophe humanitaire. Si nous échouons, ce sont 20 ans d'acquis en matière de développement qui risquent d'être réduits à néant.

Troisièmement, nous devons reconnaître qu'il existe des liens complexes entre les changements climatiques, les catastrophes naturelles, la vulnérabilité et les déplacements. Nous avons besoin d'informations et de données plus fiables et de meilleure qualité sur les risques climatiques et de sécurité. Le travail du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) au Sahel est un exemple encourageant de la manière d'aborder ces liens.

Nous savons que la guerre moderne a des effets dévastateurs sur la population civile. Le risque est particulièrement élevé lorsque les conflits armés se déroulent dans des zones densément peuplées. Toutes les parties à un conflit doivent respecter leurs obligations découlant du droit humanitaire international. Elles doivent assurer la protection des civils. Le renforcement de la protection des civils permettra de réduire les déplacements forcés. J'exhorte tout le monde à reconnaître le lien qui existe entre ces deux éléments.

La Norvège est un fervent défenseur du HCR et du travail exceptionnel qu'il accomplit au service des plus vulnérables parmi nous. Il peut compter sur notre appui constant à son action visant à améliorer la situation des personnes contraintes de fuir et à appuyer les communautés d'accueil. Les défis sont énormes, mais nous n'avons pas d'autre choix que de continuer à améliorer notre action collective pour prévenir, protéger et soutenir.

M. Tirumurti (Inde) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés de son exposé. Je tiens également à saluer la présence parmi nous de Son Excellence la Ministre des affaires étrangères de la Norvège.

Face à la question des réfugiés, en particulier ceux qui sont confrontés à la persécution, la réponse humanitaire de l'Inde a toujours été guidée par les idéaux de compassion et d'empathie. Tout au long de l'histoire, l'Inde a été une terre de refuge pour les personnes persécutées dans des pays étrangers. Les Zoroastriens et les Juifs, lorsqu'ils ont été persécutés il y a des siècles, ont trouvé en Inde une terre d'accueil. Sans l'Inde, la foi zoroastrienne n'aurait peut-être pas survécu. Aujourd'hui, les deux peuples font partie intégrante de la culture et de l'héritage pluralistes de l'Inde. Sans la protection et l'assistance de l'Inde, de nombreuses communautés de réfugiés en Inde auraient pu perdre leur héritage, leur culture, voire leur langue.

Dans l'histoire contemporaine, l'hospitalité de l'Inde et son assistance aux réfugiés en provenance des pays voisins sont bien connues et appréciées. Qu'il s'agisse des Tibétains, ou de nos frères et sœurs du Bangladesh, du Sri Lanka, de l'Afghanistan et du Myanmar, l'Inde a toujours réagi avec compassion et compréhension. Lorsque le Pakistan occidental a déclenché un génocide au Pakistan oriental, l'Inde a accueilli des millions de réfugiés et les a sauvés de ce massacre. La réponse humanitaire de l'Inde au problème des réfugiés du Bangladesh a été l'une des plus sophistiquées et des plus empathiques de l'histoire contemporaine. Il se peut qu'elle soit l'un des premiers exemples du concept de « responsabilité de protéger » de l'ONU. S'ils avaient été jugés à l'aune des normes actuelles en matière de droits humains et de droit humanitaire international, les auteurs de ces actes auraient connu un sort radicalement différent.

Aujourd'hui, l'Inde accueille un grand nombre de réfugiés et nos programmes d'aide sont entièrement financés par nos propres ressources. L'Inde a clairement démontré à tout moment son attachement aux principes du droit international en matière de protection des réfugiés. Cela a été hautement apprécié par le précédent Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, qui est le Secrétaire général actuel. J'espère que le Haut-Commissaire actuel partage ces sentiments. L'Inde s'est

également engagée à faciliter le retour durable, en toute sécurité et dans la dignité des réfugiés dans leur pays d'origine.

Par ailleurs, l'Inde a apporté son aide à des réfugiés dans d'autres pays, notamment dans le cadre de son partenariat de longue date avec l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). L'Inde continue d'appuyer le rôle que joue l'UNRWA dans le développement humain et la fourniture de services humanitaires. Nous avons encore augmenté notre contribution ces dernières années. Le Ministre indien des affaires étrangères a participé à la récente conférence ministérielle de l'UNRWA à Bruxelles et a renouvelé l'engagement de l'Inde à verser 5 millions de dollars à l'Office en 2022 également.

Dans son exposé, le Haut-Commissaire a informé le Conseil de la crise des réfugiés à travers le monde et des défis associés à leur gestion. Nous prenons note avec préoccupation de l'augmentation du nombre de réfugiés et de déplacés qui relèvent du mandat du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), qui a atteint plus de 91 millions de personnes. En effet, l'ampleur de ce problème est alarmante. L'Inde salue les efforts déployés par le HCR pour aider les réfugiés dans différents pays. À cet égard, je voudrais faire les observations suivantes.

Premièrement, grâce à la prévention des conflits armés, à la lutte contre le terrorisme, à la consolidation et à la pérennisation de la paix en facilitant le développement durable et la bonne gouvernance, les populations ne seront plus contraintes de quitter leur pays. Nous ne pouvons pas accepter que des États qui suivent des politiques qui exacerbent les conflits, d'une part, refusent ensuite de faire face au problème de l'afflux de réfugiés, d'autre part.

Deuxièmement, le devoir et la responsabilité de protéger et d'aider les personnes déplacées incombent au premier chef à l'État concerné. L'action internationale doit s'inscrire dans les limites du concept de souveraineté, qui ne doit être dilué d'aucune manière. Par conséquent, cette action ne doit être menée qu'à la demande du pays concerné.

Troisièmement, le problème des réfugiés est un défi mondial, et aucun pays ne peut le résoudre seul. Nous devons continuer à favoriser une perspective mondiale qui encourage la collaboration et la participation de tous les États Membres et des parties prenantes

concernées, conformément au droit international pertinent. L'Inde appuie le rôle central que joue l'ONU dans le traitement des questions relatives aux réfugiés. Un cadre multilatéral est toujours plus efficace que de petits groupes pour dégager un consensus mondial et encourager l'unité d'action.

Quatrièmement, nous sommes fermement convaincus que les principes d'humanité, d'impartialité et de neutralité doivent être respectés dans le traitement des questions relatives aux réfugiés. Cela est essentiel pour préserver la crédibilité du mécanisme international de protection des réfugiés. Les États Membres et le HCR doivent rester attachés aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et éviter de politiser les activités humanitaires.

Cinquièmement, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a exacerbé les défis humanitaires existants et les réfugiés sont très vulnérables face aux conséquences socio-économiques de cette crise. L'aide humanitaire est devenue plus importante que jamais. Les États Membres doivent fournir des services médicaux, sans discrimination et de manière équitable, aux réfugiés et les prendre en compte dans les stratégies nationales de riposte à la pandémie. Nous avons plus que jamais besoin d'empathie.

Pour terminer, l'Inde reste attachée à la protection humanitaire des réfugiés. Nous estimons également que cet effort humanitaire doit être compatible avec les objectifs de bien-être et la sécurité nationale. Nous sommes convaincus qu'une action résolue, la solidarité et le multilatéralisme sont plus que jamais nécessaires pour régler le problème des réfugiés.

M. Jürgenson (Estonie) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Grandi, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, de son exposé complet et de ses efforts déterminés. Nous restons de fervents supporters de son travail et de son mandat, sur le plan tant politique que financier. Depuis 2001, nous avons appuyé le Haut-Commissariat par des subventions opérationnelles et des contributions directes pour aider à atténuer diverses crises humanitaires dans le monde.

Malgré l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial, de nouveaux conflits et crises ont éclaté et certains contextes anciens se sont aggravés et intensifiés cette année, notamment en Éthiopie, au Myanmar et en Afghanistan, ainsi qu'à Gaza et alentour. Un nombre sans précédent de personnes dans le monde sont

contraintes de quitter leurs foyers, et l'acheminement de l'aide humanitaire est devenu plus important que jamais.

Nous sommes profondément préoccupés par la situation humanitaire désastreuse en Afghanistan. Au début de l'année, l'Afghanistan connaissait déjà une situation parmi les pires du monde. On pourrait désormais dire qu'elle est catastrophique. Plus de 22 millions de personnes ont besoin d'aide humanitaire. L'Estonie, ainsi que d'autres membres de l'Union européenne, ont promis près de 800 millions de dollars d'aide humanitaire dans le cadre de l'appel éclair. Nous nous félicitons que l'intervention d'urgence du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) en Afghanistan ait été intensifiée, notamment en prévision d'un hiver rude, afin de fournir une assistance cruciale à plus de 60 000 déplacés durant la saison hivernale.

Nous sommes également très préoccupés par les informations faisant état de la généralisation des violences sexuelles et fondées sur le genre et d'autres formes de violence et d'atteintes en Libye et en Éthiopie, ainsi que de recrutement et d'utilisation d'enfants au Yémen et au Mali. Nous devons répondre en priorité à ces défis spécifiques, notamment en accélérant les efforts pour prévenir, atténuer et combattre la violence sexuelle et fondée sur le genre que subissent les réfugiés et les déplacés, qu'il nous faut aider à accéder aux services de santé sexuelle et procréative, de santé mentale et de soutien psychosocial.

Parmi les personnes en situation de déplacement, les femmes et les filles sont souvent les plus vulnérables. Elles sont également confrontées à des difficultés spécifiques dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Par conséquent, nous devons intensifier les mesures propres à atténuer l'incidence sociale et économique sans précédent que subissent les réfugiés et autres personnes déplacées de force, ainsi que faciliter la livraison et la distribution équitables, sûres et sans entrave des vaccins contre la COVID-19, ce qui est particulièrement urgent dans des pays comme le Myanmar, la Syrie ou le Yémen.

Les changements climatiques sont un puissant facteur de déplacement en raison de leurs répercussions sur les moyens de subsistance des populations et du fait que des emplacements très exposés en deviennent inhabitables. La dernière édition en date du rapport *Groundswell*, de la Banque mondiale, publiée en septembre, conclut que d'ici à 2050, le changement climatique risque de contraindre 216 millions de personnes à migrer à l'intérieur de leur pays. Nous avons donc besoin

d'actions plus concrètes si nous voulons matérialiser des engagements impératifs pour protéger les communautés vulnérables dans le monde, notamment les millions de réfugiés et de déplacés qui vivent aux premières lignes de la crise climatique, depuis la Somalie jusqu'à l'Amérique centrale.

Nous devons garantir le retour effectif de celles et ceux qui n'ont pas le droit de rester et intensifier les efforts de lutte contre les trafics de migrants et la traite des personnes. Ces derniers mois, nous avons vu certains États tenter d'exploiter la vulnérabilité des êtres humains à des fins politiques. Nous condamnons toute tentative d'instrumentaliser les migrants et les réfugiés en orchestrant leur déplacement à travers les frontières pour des motifs politiques.

La tendance à l'augmentation des déplacements forcés s'est poursuivie cette année, puisque ce sont désormais plus de 84 millions de personnes qui fuient les multiples conflits actifs dans le monde. En raison de l'agression contre l'Ukraine, qui dure depuis sept ans déjà, on compte 1,5 million de déplacés à travers le pays. La situation de ces déplacés ukrainiens, en particulier les femmes, les enfants et les personnes âgées, est très fragile. Une aide salvatrice, comme un refuge temporaire ou une assistance financière minimale, peut être fournie le long des 20 kilomètres de la ligne de contact, mais uniquement dans les zones contrôlées par le Gouvernement, malheureusement.

Il est plus évident que jamais que nous avons besoin de solutions numériques pour améliorer la capacité de la communauté internationale à faire collectivement face aux crises. Il y a deux ans, durant le premier Forum mondial sur les réfugiés, l'Estonie s'est engagée à coopérer avec le HCR en matière d'identification numérique. Depuis lors, nous avons pris des mesures pour tenir cette promesse. Nous sommes certains que la réunion des hauts-responsables, qui se tiendra dans une semaine, permettra de recenser les voies envisageables et de fixer les priorités pour l'avenir.

Enfin, alors que nous marquons cette année le soixante-dixième anniversaire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, je voudrais souligner que l'action du HCR n'a jamais été plus importante pour garantir que les réfugiés et les déplacés soient pleinement protégés par le droit international des droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit international des réfugiés.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Haut-Commissaire Grandi de son exposé détaillé et du travail dévoué dont s'acquittent ses équipes dans le monde.

S'agissant d'aider et de protéger les réfugiés, le Royaume-Uni est attaché à une approche globale et à plus long terme propre à rétablir leur dignité et à leur offrir un avenir viable. Dans ce sens, le Royaume-Uni a contribué à hauteur de plus de 570 millions de dollars à l'action vitale du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ces cinq dernières années.

Je voudrais également saluer l'immense générosité des pays d'accueil qui ont ouvert leurs frontières et leurs foyers aux personnes contraintes de fuir. Le financement du Royaume-Uni a joué un rôle clef pour aider les communautés à renforcer leur résilience et leur autonomie. Ainsi, le Royaume-Uni a contribué 970 millions de dollars pour accompagner les réfugiés au Liban depuis 2011, 424 millions de dollars pour les réfugiés rohingyas au Bangladesh depuis 2017 et 278 millions de dollars pour des programmes en Ouganda sur une période de six ans.

Le Haut-Commissaire a soulevé un certain nombre de thèmes importants dans son exposé. Je voudrais aborder trois questions : les conflits, les changements climatiques et la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Premièrement, s'agissant des conflits, les efforts du Conseil de sécurité pour promouvoir des solutions politiques face aux crises humanitaires sont à l'évidence un élément crucial du tableau. Mais les acteurs sur le terrain ont aussi des responsabilités. Il s'agit notamment de respecter le droit international humanitaire et de veiller à ce que tout retour de réfugiés soit volontaire, sûr et digne. Ce n'est que par un respect avéré des principes humanitaires que sont l'humanité, l'impartialité, la neutralité et l'indépendance que les acteurs de l'aide humanitaire peuvent instaurer la confiance nécessaire pour obtenir et préserver l'accès aux populations déplacées dans le besoin.

À cet égard, je voudrais aborder certaines questions régionales.

Au Myanmar, le Royaume-Uni a dépensé plus de 23 millions de dollars en aide humanitaire pour aider les populations déplacées depuis le coup d'État militaire de février, tout en appuyant les efforts de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, de l'ONU et des partenaires régionaux pour trouver une solution politique.

En Éthiopie, comme nous l'avons entendu, le conflit a déplacé des millions de personnes. Nous continuons d'appuyer les efforts consentis par l'Envoyé spécial de l'Union africaine, M. Obasanjo, pour trouver la voie politique qui mènera à une paix durable.

En Syrie, si nous espérons que les réfugiés pourront à terme regagner leurs foyers, nous partageons l'avis de l'Organisation : les conditions ne le permettent pas actuellement. Nous sommes convaincus que la résolution 2254 (2015) énonce une voie claire pour sortir du conflit et protéger le droits de tous les Syriens, une voie dans laquelle la société civile, les femmes et les minorités doivent jouer un rôle.

Pour en venir aux conflits et aux changements climatiques, comme l'a dit le Haut-Commissaire, la convergence dévastatrice de ces facteurs est lourde de conséquences au quotidien pour les populations contraintes de fuir. Durant la Vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, nous avons fait front commun pour présenter une feuille de route ambitieuse afin de limiter le réchauffement de la planète à 1,5° C et, ce faisant, réduire son incidence sur les populations vulnérables, notamment les réfugiés et les déplacés. Mais, comme nous l'avons vu lors de notre visite dans votre pays, le Niger, Monsieur le Président, les incidences du climat sur la sécurité sont réelles et palpables.

Enfin, en ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le Royaume-Uni a encouragé le Conseil de sécurité à être attentif aux effets de la COVID-19 sur la paix et la sécurité internationales et à examiner comment elle a créé des conditions socioéconomiques qui alimentent les conflits, les troubles et en définitive les déplacements. La mise en œuvre des résolutions 2565 (2021) et 2532 (2020) peut contribuer à offrir un accès équitable aux vaccins dans les situations de conflit et de crise humanitaire, notamment aux réfugiés et aux populations déplacées. En tant que donateur de premier plan au Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19, le Royaume-Uni se félicite d'apprendre que des doses de vaccin contre le coronavirus parviennent ce mois-ci aux réfugiés afghans grâce au stock tampon humanitaire pouvant être utilisé en dernier recours. Nous espérons qu'un plus grand nombre de communautés de réfugiés pourront bénéficier de ce mécanisme l'année prochaine, et nous attendons avec intérêt de nouvelles discussions à cet égard au Conseil la semaine prochaine.

M. Pham (Viet Nam) : Je voudrais tout d'abord remercier le Haut-Commissaire, M. Filippo Grandi pour son exposé très complet, et lui exprimer notre profonde reconnaissance pour le travail du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de son personnel afin de venir en aide et de protéger les réfugiés dans le monde.

(l'orateur poursuit en anglais)

On compte 82,4 millions de personnes déplacées de force dans le monde, soit un nombre record depuis la Seconde Guerre mondiale. Parmi ces personnes, il y a 35 millions d'enfants réfugiés, dont 1 million nés réfugiés. Les réfugiés vivent sans savoir quand, ni même si un jour, ils pourront rentrer chez eux. Certains d'entre eux risquent de rester des réfugiés toute leur vie. Du fait de la pandémie, les incertitudes et les difficultés auxquelles ils se heurtent au quotidien sont encore plus grandes.

Dans ce contexte, nous apprécions vivement la générosité des pays d'accueil et voudrions mettre en avant les éléments suivants.

Premièrement, pour éviter un afflux dramatique de réfugiés, les gouvernements concernés doivent s'acquitter de la responsabilité première qui est la leur de garantir la paix et la sécurité, et s'attaquer aux causes profondes des conflits de manière globale et inclusive. Dans le même temps, ils doivent répondre aux besoins fondamentaux de leur population et lui fournir un environnement propice au développement. La communauté internationale doit soutenir ces efforts, le cas échéant.

Deuxièmement, la vie humaine est ce qu'il y a de plus précieux. Pour le bien de tous les réfugiés, sans exception, nous exhortons toutes les parties prenantes à donner la priorité au fait de sauver les vies, afin que personne ne meure en traversant une frontière ou une mer. L'engagement constructif et le dialogue entre les parties concernées sont les moyens les plus efficaces pour le retour et la réintégration des réfugiés en toute sécurité.

Troisièmement, la solution au problème et la coopération et l'assistance internationales doivent être axées sur l'être humain, non politisées et conformes aux principes de respect de la souveraineté des pays concernés et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

Dernier point et non des moindres, s'agissant des défis émergents en matière d'asile, nous voudrions insister sur la nécessité de garantir la transparence dans l'octroi du statut de réfugié aux demandeurs d'asile.

Dans le même temps, il est nécessaire, aussi bien dans la prise de décisions que dans l'élaboration des politiques, de faire la distinction entre les réfugiés et les migrants irréguliers qui migrent pour des raisons économiques, en particulier dans le contexte des nouvelles menaces non traditionnelles pesant sur la sécurité.

Le Viet Nam attache toujours une grande importance à la coopération régionale et internationale en la matière et au respect du droit international, y compris la mise en œuvre des obligations découlant des traités. Nous continuerons à travailler avec d'autres pays pour répondre à cette préoccupation mondiale d'une manière active et responsable.

M. de La Fuente Ramírez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. Filippo Grandi, de son exposé très utile et du travail que lui et son équipe accomplissent jour après jour pour des millions de personnes. Comme il nous l'a dit aujourd'hui, la situation des réfugiés dans le monde est complexe et délicate. Il suffit de regarder les activités que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) mène en Afghanistan, au Bangladesh ou en Syrie pour s'en rendre compte.

Le fait est que la communauté internationale doit faire face à un nombre toujours plus important de déplacements internes et internationaux. Si les conflits armés et les situations de violence généralisée restent la principale cause de déplacement, comme en République centrafricaine et en République démocratique du Congo, par exemple, nous ne pouvons ignorer le fait que d'autres facteurs ont également une incidence croissante sur le déplacement des personnes, ainsi que nous l'avons entendu. Les effets des changements climatiques, que ce soit sous la forme d'événements climatiques extrêmes ou de phénomènes évoluant progressivement, exercent une pression accrue sur les populations. De surcroît, la pandémie de maladie à coronavirus et ses effets sur l'économie et les structures sociales sont des éléments qui contribuent également à exacerber le problème.

Il est clair que la combinaison de facteurs aussi divers, dont la pauvreté, appelle des réponses globales. Chaque situation présente, bien entendu, des complexités particulières. Je citerai à titre d'exemple le Myanmar, que nous appelons une nouvelle fois à redoubler d'efforts et à créer les conditions nécessaires au retour volontaire des réfugiés et autres personnes déplacées de force, en particulier les Rohingyas, dans leur lieu d'origine.

Nous avons déjà entendu ce qui se passe dans d'autres contextes, comme dans le cas des réfugiés syriens ou en Afghanistan. Nous sommes plusieurs ici, au Conseil, à avoir souligné la nécessité de veiller à ce que tous les Afghans qui souhaitent quitter leur pays puissent le faire sans aucune restriction.

En Libye, pays d'où sont parties encore récemment des personnes qui ont péri en Méditerranée, il importe de prendre des mesures pour protéger la vie et les droits humains des personnes demandant une protection internationale. Bref, comme pour d'autres dossiers, lorsqu'on parle des réfugiés, il convient de souligner qu'il faut plus de diplomatie préventive.

Comme le Haut-Commissaire l'a constaté durant sa dernière visite au Mexique et en Amérique centrale, notre région n'est pas épargnée par ce phénomène. Au cours du premier semestre de 2021, le Mexique a été le pays qui a reçu le troisième plus grand nombre de demandes d'asile au monde. À la fin du mois de novembre, notre pays avait reçu plus de 123 000 demandes de statut de réfugié, ce qui représente une augmentation exponentielle par rapport aux années précédentes. Le taux de reconnaissance du statut de réfugié dépasse les 70 % au Mexique. À cet égard, le Mexique compte sur la précieuse collaboration du HCR, dont nous lui sommes reconnaissants, et nous réaffirmons notre détermination à continuer de travailler ensemble.

Nous soulignons que pour le Mexique, la solidarité et la coopération régionale et internationale sont la voie à suivre pour répondre aux demandeurs d'asile. Comme le veut la tradition dans mon pays, le Mexique continuera de protéger et de prendre charge les réfugiés, de manière responsable et en faisant preuve d'ouverture d'esprit.

Pour conclure, je ne saurais manquer de mentionner brièvement le pacte mondial sur les réfugiés. C'est là un des instruments internationaux à notre disposition, qui offre à la communauté internationale des principes, des mécanismes et des programmes d'action pour faire face à l'afflux de personnes en quête de protection internationale. Le Conseil de sécurité doit faire fond sur le pacte, qui représente un cadre opérationnel permettant de mettre en œuvre la solidarité par le biais de mesures concrètes. Compte tenu de la situation décrite dans l'exposé du Haut-Commissaire et des opinions exprimées jusqu'à présent aujourd'hui, il est clair que la solidarité n'est pas une option, mais un devoir incontournable face à ce problème.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie M. Grandi de son exposé. Sous la direction du Haut-Commissaire, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a surmonté de nombreuses difficultés, notamment en lien avec des conflits armés, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et des catastrophes naturelles, et a déployé des efforts considérables pour alléger les souffrances des réfugiés et préserver leur dignité, ce dont la Chine lui est reconnaissante.

Selon les statistiques du HCR, on compte 82 millions de réfugiés et de personnes déplacées dans le monde et ce nombre ne cesse d'augmenter. Le Haut-Commissaire vient de nous communiquer des informations qui méritent d'être examinées en détail. La communauté internationale doit rester attachée à l'esprit d'humanité, coopérer activement et mobiliser des ressources afin d'offrir aux réfugiés la protection nécessaire, conformément au droit international.

Afin de régler la question des réfugiés, il faut tenir compte des perspectives historiques et des réalités nationales. Toutes les parties doivent assumer leurs responsabilités.

Les pays en développement accueillent près de 86 % des réfugiés dans le monde. Les pays qui en ont les moyens doivent assumer leurs responsabilités en contribuant à alléger les difficultés et le fardeau qui pèsent sur les pays en développement.

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, tous les pays doivent inclure les réfugiés dans leurs plans de réponse à la pandémie et leur fournir la protection nécessaire.

Dans le traitement de la question des réfugiés, il faut éviter les deux poids deux mesures et la politisation. Le mécanisme international de protection des réfugiés ne doit pas être détourné par les terroristes et les criminels.

Les conflits armés sont la principale cause des réfugiés. Le Conseil de sécurité doit se concentrer sur sa responsabilité première, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et mettre tout son poids derrière le règlement politique des crises régionales, afin de créer les conditions nécessaires au retour des réfugiés. Il est impératif de garantir un accès humanitaire fondé sur le respect de la souveraineté nationale, d'observer strictement les principes directeurs de l'ONU en matière d'aide humanitaire et de s'abstenir d'utiliser la question des réfugiés pour des motifs politiques.

Il convient de promouvoir véritablement la coopération, de lever les sanctions unilatérales et d'éviter les pressions excessives afin que les pays concernés puissent bénéficier d'une aide concrète et éviter d'être confrontés à des obstacles supplémentaires.

La question de la Palestine reste sans réponse depuis plus de 70 ans, avec plus de 5 millions de réfugiés dont la vie a été bouleversée et des perspectives de création d'une nation qui nous échappent depuis plusieurs générations. Une solution globale, juste et durable à la question de la Palestine est le seul moyen de mettre fin aux souffrances des réfugiés palestiniens.

Il y a 10 ans, ce que l'on appelle le Printemps arabe a entraîné des guerres incessantes en Libye, en Syrie et dans d'autres pays, engendrant d'importantes populations de réfugiés. À l'heure actuelle, 6,7 millions de réfugiés syriens se trouvent toujours à l'étranger. C'est le fruit amer de l'intervention militaire étrangère et de l'imposition d'une transformation démocratique. Les instigateurs doivent assumer la responsabilité première d'appuyer la reconstruction des pays concernés et de créer les conditions du retour des réfugiés. Dans le même temps, nous devons également veiller à ce que le Conseil de sécurité s'acquitte comme il se doit de ses fonctions afin que l'histoire ne se répète pas.

L'Afrique est le continent qui compte la plus grande population de réfugiés. La Chine félicite vivement de leur solidarité et de leur résilience les pays africains qui accueillent des réfugiés. À cet égard, nous demandons au HCR de continuer à donner la priorité à l'Afrique et de poursuivre ses efforts de mobilisation de ressources et d'assistance en faveur du continent.

La guerre en Afghanistan a déplacé des dizaines de millions d'Afghans. La reconstruction s'impose de toute urgence pour éviter une plus grande vague de réfugiés. Les liquidités sont essentielles à la reconstruction économique de l'Afghanistan. Nous appelons la Banque mondiale et le Fonds monétaire international à rétablir dès que possible le fonctionnement normal des comptes du Gouvernement afghan, à distribuer des fonds et à fournir une assistance économique à l'Afghanistan en vue d'alléger les souffrances de son peuple.

Pour les personnes qui, fuyant les turbulences, sont passées au Bangladesh depuis l'État rakhine, au Myanmar, nous appuyons le HCR et d'autres organismes de secours internationaux dans leurs efforts humanitaires et saluons l'action entreprise par le Gouvernement bangladais pour améliorer leur situation. Nous

espérons que le Bangladesh et le Myanmar mèneront des consultations bilatérales dans une atmosphère politique constructive en vue de créer les conditions d'un rapatriement progressif des Rohingyas.

En ce qui concerne le problème des réfugiés le long de la frontière de certains pays d'Europe orientale, le dialogue et la coopération sont nécessaires pour trouver une solution adéquate. En tout état de cause, les droits et la dignité de ces réfugiés doivent être pleinement garantis.

Nous sommes gravement préoccupés par les informations selon lesquelles la police des frontières lituanienne aurait tué délibérément des réfugiés et les soumettrait à des violences. Les autorités lituanienes doivent immédiatement ouvrir une enquête, traduire les auteurs en justice et empêcher que de tels incidents ne se reproduisent.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Haut-Commissaire Grandi de son exposé franc sur la situation des réfugiés dans le monde, qui n'incite guère à l'optimisme. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) peut compter sur notre appui indéfectible. Nous apprécions plus que jamais le dévouement des équipes du Haut-Commissaire et des autres travailleurs humanitaires. Je salue également la présence de la Ministre des affaires étrangères de la Norvège, qui est parmi nous aujourd'hui.

J'ai pu constater de visu l'incroyable travail accompli par les équipes du HCR durant mon voyage en Jordanie le mois dernier, à l'occasion duquel je me suis rendue dans le camp de réfugiés de Zaatari, où vivent près de 80 000 réfugiés syriens. Ce que j'ai entendu et vu est un microcosme de la situation des 84 millions de réfugiés que l'on compte actuellement. Des pays, comme la Jordanie, ont ouvert leurs portes avec compassion pour offrir une protection contre la brutalité insensée du régime d'Assad. Nous sommes inspirés par la générosité de la Jordanie, ainsi que de nombreux autres pays dans le monde, qui ont accueilli la plus grande population de réfugiés depuis la Seconde Guerre mondiale, et leur en sommes reconnaissants.

J'ai été impressionnée par la façon dont le HCR et d'autres organismes intègrent les dernières technologies dans les camps de réfugiés. À Zaatari, j'ai vu des crédits en espèces utilisés dans un supermarché du Programme alimentaire mondial, ce qui permet de faire ses courses dans la dignité ; un réseau solaire, qui permettra

aux enfants d'avoir de l'électricité pour étudier ; et un système d'eau centralisé géré par l'UNICEF, qui fournit aux familles de l'eau potable et des conditions de vie sanitaires. Ces programmes représentent un progrès majeur par rapport à ce que j'avais pu observer dans les années 1990 dans le camp de réfugiés de Dadaab, où le Kenya accueille généreusement des réfugiés depuis plus de deux décennies. J'espère que la norme que j'ai vue à Zaatari ne sera pas une exception, mais la règle pour le HCR à l'avenir.

À Zaatari, j'ai été invitée dans la maison de Nadia, une veuve de la guerre en Syrie. Mère admirable élevant seule ses 11 enfants, Nadia a raconté l'histoire poignante de sa fuite du conflit et de la lutte qu'elle mène depuis des années pour reconstruire sa vie dans un camp de réfugiés. Dans le camp, le programme d'aide à la subsistance économique que nous avons soutenu, lui a permis de créer une entreprise de couture prospère. Aujourd'hui, je porte une écharpe qu'elle a brodée à mon nom et qu'elle m'a offerte. Cette écharpe me rappelle notre obligation collective envers Nadia, et en particulier envers ses enfants. Nadia m'a dit qu'elle travaillait tous les jours pour que ses enfants soient fiers d'elle. Elle devrait être fière de nous rendre tous fiers. Plusieurs des enfants de Zaatari ont grandi en ne connaissant rien de plus que dix ans de guerre et de déplacement, mais les enfants que j'ai rencontrés ont encore des rêves et des espoirs. La communauté internationale doit mettre en place des programmes qui favorisent leur intégration dans les pays d'accueil afin qu'ils puissent réaliser leurs rêves.

Enfin, j'ai entendu à maintes reprises que personne ne se sentait en sécurité pour retourner en Syrie. Ils craignaient ce qui pourrait arriver s'ils étaient forcés de rentrer. J'ai promis que j'utiliserais ma tribune à New York pour dire au monde que nous continuerons à les protéger et que nous resterons vigilants pour garantir que tout retour se fasse de plein gré, en toute sécurité et dans la dignité.

Alors que nous travaillons ensemble pour faire face à la crise des réfugiés syriens, nous devons également agir de concert pour ce qui est des situations au Venezuela, en Afghanistan et en Éthiopie, pour n'en citer que quelques-unes. Nous continuons à soutenir les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires humanitaires pour qu'ils puissent atteindre les Vénézuéliens qui ont besoin d'aide, et nous travaillons avec le HCR pour promouvoir des politiques migratoires humaines qui traiteront des facteurs à l'origine de la migration

irrégulière. Après que les États-Unis et leurs partenaires ont évacué des milliers d'Afghans, qui craignaient pour leur vie, dans le cadre de l'un des plus grands ponts aériens de l'histoire, nous devons continuer à soutenir les réfugiés afghans par tous les moyens possibles.

En Éthiopie, la situation humanitaire continue de nous préoccuper. Nous apprécions la remarque du Haut Commissaire concernant l'aide à l'accès à la protection et la nécessité d'une solution politique.

D'où que l'on vienne, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) reste une menace sérieuse pour les réfugiés et les personnes déplacées partout dans le monde. Le travail que font les pays d'accueil pour fournir des vaccins et un soutien est essentiel. Pour leur part, en partenariat avec le Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19, les États-Unis se sont engagés à donner 1,2 milliard de doses de vaccins contre la COVID-19 sûrs et efficaces au monde d'ici 2022. En 2021, nous avons fourni près de 215 millions de dollars au HCR pour lutter contre la COVID-19. Nous continuerons à partager les doses, à accroître la fabrication et à investir dans les vaccins à l'étranger. Nous remercions les autres États Membres pour leurs engagements et nous demandons instamment à tous d'intensifier encore leurs efforts afin que nous puissions surmonter ensemble cette pandémie.

L'Amérique est un phare de liberté et un refuge pour les plus vulnérables du monde. Nous avons réinstallé plus de réfugiés que tout autre pays. En octobre, le Président Biden a relevé notre plafond annuel d'admission de réfugiés à 125 000 personnes. Nous soutiendrons toujours les populations déplacées de force, et nous restons engagés dans le travail vital du HCR et de ses partenaires pour soutenir ces populations.

Mme King (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Saint-Vincent-et-les-Grenadines félicite la République du Niger d'avoir organisé cette discussion, et nous remercions le Haut-Commissaire Filippo Grandi pour son exposé qui donne à réfléchir. Je souhaite également la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de Norvège, qui nous a rejoints plus tôt dans la journée.

En ces temps difficiles, vécus globalement mais inégalement par tous les pays et tous les peuples, le travail du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) est source d'espoir et d'encouragement pour nous tous. Les efforts visant à abriter et à protéger les plus vulnérables – notamment les apatrides, les

réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays – sont essentiels au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Les bouleversements socio-économiques déclenchés par les conflits armés, exacerbés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et amplifiés par la crise climatique exigent une action internationale urgente, ciblée et bien coordonnée. Le Haut-Commissaire l'a souligné haut et fort, mais il faut le répéter. Les populations vulnérables d'Haïti, du Sahel et du bassin du lac Tchad, de la région d'Afrique centrale à la Corne de l'Afrique, ainsi que du Yémen, de la Syrie et de l'Afghanistan, entre autres, ont besoin d'un multilatéralisme renouvelé qui, avant tout, fournisse une aide humanitaire urgente et un soutien essentiel pour sauver des vies ; renforce la souveraineté et restaure les contrats sociaux ; et enfin s'attaque de manière globale aux causes profondes des conflits et de l'insécurité, où qu'elles persistent.

Une plus grande volonté politique et des engagements multilatéraux de grande envergure sont plus que jamais nécessaires pour aider les États fragiles et touchés par des conflits à cultiver les processus de paix, à renforcer l'état de droit, à rétablir la confiance du public, à améliorer les capacités institutionnelles et à faire progresser les processus de réconciliation au sein des communautés et au niveau national. À cet égard, le Haut-Commissaire a souligné que le HCR ne peut pas remplacer la nécessaire volonté politique de la communauté internationale. En outre, toutes les parties prenantes internationales, notamment les pays développés et les institutions financières internationales, devraient accélérer leurs efforts pour atteindre les objectifs de développement durable. Cela doit être fait rapidement et en fonction des besoins, des priorités et des aspirations des pays concernés.

Ce n'est pas une coïncidence si les défis d'aujourd'hui touchent de manière disproportionnée les personnes les plus vulnérables. En effet, les pays qui subissent les pires effets des conflits connaissent également des niveaux frappants de faim, de déplacements humains massifs, d'urgences sanitaires récurrentes et de perturbations sociales et économiques des plus débilatantes. Alors que la rapidité des changements climatiques, la perte accrue de biodiversité et la dégradation généralisée de l'environnement ajoutent une pression supplémentaire à ces situations déjà complexes et souvent insurmontables, nous devons travailler ensemble pour proposer des solutions pratiques, axées sur les

personnes et tenant compte des risques climatiques aux défis qui se posent à nous en matière de paix et de sécurité, de développement et d'aide humanitaire.

Il est impératif que l'ensemble des plans, des politiques et des programmes de développement soient axés sur les principes fondamentaux d'inclusion et d'égalité. Les personnes, groupes et nations vulnérables doivent figurer parmi les principaux contributeurs et bénéficiaires des efforts internationaux en matière de développement. En toutes circonstances, les intérêts et les conséquences pour les apatrides, les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur du pays doivent être pleinement pris en compte. De même, les droits et les perspectives des sociétés autochtones, des minorités ethniques et religieuses, des femmes et des filles et d'autres groupes marginalisés doivent être examinés en profondeur et sauvegardés.

Face à toute crise, les principes fondamentaux du droit international, en particulier l'autorité souveraine des États, doivent guider notre réponse. Les opérations humanitaires doivent être attachées aux préceptes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance. Et le retour et la réintégration des personnes déplacées doivent toujours se faire de manière sûre, volontaire, digne et durable.

Enfin, il est essentiel que la justice sociale, économique et environnementale serve de d'édits primaires dans tous les efforts visant à maintenir la paix et la sécurité internationales. Ce n'est que par une approche globale et synergique que nous pourrions réaliser la paix et la sécurité durables que nous méritons tous. Nous nous associons à l'appel du Haut-Commissaire pour que des efforts concertés soient déployés afin de corriger l'échec international et la paralysie causée par des objectifs politiques contradictoires au sein de la communauté internationale.

Certes, nos luttes mondiales sont colossales, tant par leur portée que par leur ampleur. Mais, si nous travaillons collectivement par le biais d'engagements politiques sincères et avec une détermination sans faille, un avenir meilleur attend tous les pays et tous les peuples et, en particulier, les plus exposés aux périls de notre époque.

M. Kuzmin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions sincèrement M. Filippo Grandi de son exposé très instructif.

La Fédération de Russie contribue grandement au renforcement du régime international de protection des réfugiés et au règlement des problèmes migratoires. Nous

menons des activités humanitaires à grande échelle dans de nombreux pays, et nous nous efforçons de prévenir et de surmonter les crises. Nous attachons une grande importance au renforcement de la coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) en tant que principal organe international chargé du règlement des problèmes liés aux migrations forcées. Nous nous félicitons du résultat de la visite effectuée à Moscou en juin par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Filippo Grandi. L'échange de vues qui a eu lieu a confirmé la volonté mutuelle de continuer à renforcer la coopération entre la Russie et le HCR.

Nous estimons que le règlement des crises migratoires à grande échelle exige de mobiliser les mécanismes de coopération multilatérale, et que l'ONU doit jouer un rôle de coordination clef. Nous félicitons le HCR du rôle qu'il joue dans l'amélioration de la protection internationale des réfugiés et d'autres groupes de personnes relevant de sa responsabilité. Nous prenons acte des mesures qu'il a prises en vue de contrer la propagation de la maladie à coronavirus. Notre pays concourt, y compris financièrement, aux activités du HCR dans ce domaine.

Le moyen le plus efficace de régler la question des migrations forcées est d'éliminer les causes profondes qui contraignent les personnes à quitter leur patrie. Une solution efficace à ce problème suppose avant tout de régler les problèmes politiques dans les pays d'origine des migrants, mais aussi de contribuer à leur développement socioéconomique et à l'édification de l'État et de lutter contre le terrorisme. L'ingérence étrangère dans les affaires intérieures d'autres États doit être évitée. Nous estimons que les pays qui participent activement à cette ingérence doivent assumer la responsabilité principale des conséquences de l'afflux massif de migrants et de réfugiés.

La situation en Afghanistan, où, selon le HCR, le risque de migrations forcées a considérablement augmenté en raison de l'accès extrêmement limité aux services de base, est particulièrement préoccupante. La forte détérioration de la situation socioéconomique risque de provoquer un exode massif de la population de ce pays. Nous estimons que la communauté internationale, en particulier les donateurs occidentaux traditionnels qui sont présents en Afghanistan depuis 20 ans et qui sont les principaux responsables des événements sur place, doit aider activement le peuple afghan à reconstruire le pays et à prévenir des migrations forcées.

Dans le contexte d'un règlement en Syrie, la priorité est de garantir le retour volontaire des réfugiés. À cet égard, nous soulignons une fois de plus la pertinence de l'initiative russe pour le rapatriement des réfugiés syriens. Nous estimons que la promotion de conditions favorables au retour des réfugiés et des personnes déplacées dans leurs lieux de résidence permanente est une priorité absolue et représenterait une avancée importante vers la stabilisation à long terme de la Syrie. Nous sommes certains que les rapatriés syriens, dont la situation socioéconomique dans les pays voisins est de plus en plus difficile, contribueront considérablement à la reconstruction de leur pays. Nous appelons le HCR à accentuer ses efforts pour mobiliser davantage la communauté internationale afin qu'elle contribue au rapatriement des citoyens syriens.

Nous sommes déterminés à renforcer les efforts du HCR en faveur du retour des personnes déplacées et des réfugiés dans la région du Haut-Karabakh et les zones adjacentes, conformément à la déclaration adoptée le 9 novembre 2020 par les dirigeants de la Russie, de l'Azerbaïdjan et de l'Arménie concernant un cessez-le-feu et la cessation de toutes les hostilités dans la zone de conflit. Nous estimons que le HCR pourrait fournir une aide globale et non politisée, l'accent étant mis sur l'aspect purement humanitaire. Nous exhortons le HCR à poursuivre son dialogue avec Erevan et Bakou afin d'obtenir un accès humanitaire à la région.

M. Kimani (Kenya) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier M. Filippo Grandi de son exposé détaillé.

Le Kenya prend note du nombre croissant de réfugiés dans le monde en raison des conflits prolongés, des crises économiques et des effets des changements climatiques. Il convient de noter, comme l'ont fait d'autres membres du Conseil, que l'immense majorité des réfugiés – 86 % en l'occurrence – sont accueillis par des pays en développement, et que les pays les moins avancés offrent l'asile à 27 % du nombre total de réfugiés.

Tout en reconnaissant les facteurs qui forcent les personnes à quitter leurs foyers, nous sommes également conscients des problèmes que pose l'arrivée de réfugiés dans les pays hôtes, en particulier en ce qui concerne les conditions socioéconomiques et écologiques. Il s'agit, entre autres, de la concurrence pour les ressources, qui met à mal les moyens de subsistance des communautés hôtes, de la dégradation profonde de l'environnement et des problèmes économiques et de sécurité.

Il est notoire que les groupes terroristes et militants exploitent les camps de réfugiés pour faciliter l'endoctrinement et le recrutement, ce qui leur permet de commettre des attaques. Des camps de réfugiés ont également été capturés, ou utilisés, pour renforcer des économies criminelles qui sont utilisées par les militants et les organisations terroristes. Il est crucial que l'ONU et tous les organismes humanitaires qui sont chargés de gérer les camps de réfugiés ne ménagent aucun effort pour que cette criminalité ne sévisse pas dans les camps.

En dépit de ces problèmes, au fil des ans, le Kenya a continué d'accueillir des réfugiés en provenance de pays voisins. Nous demeurons déterminés à défendre les principes qui sous-tendent la protection internationale des réfugiés grâce à la mise en œuvre des documents d'orientation internationaux, régionaux et nationaux. En novembre de cette année, le Président Uhuru Kenyatta a promulgué la loi de 2021 sur les réfugiés, qui renforce la gestion des réfugiés au Kenya en consolidant les dispositions de plusieurs instruments juridiques internationaux. Le Kenya est également déterminé à appliquer le Pacte mondial sur les réfugiés, dont les quatre objectifs principaux sont l'allègement de la pression sur les pays hôtes, le renforcement de l'indépendance des réfugiés, l'élargissement de l'accès à des solutions faisant appel à des pays tiers et la création dans les pays d'origine de conditions favorables à un retour en toute sécurité et dans la dignité.

Alors même que le Kenya continue d'accueillir des réfugiés en provenance des États voisins de la région, nous demandons que des efforts concertés soient pour qu'ils jouissent de leurs droits fondamentaux dans les limites des lois nationales. À cette fin, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a un rôle crucial à jouer pour faire en sorte que la radicalisation et le soutien aux actes de terrorisme seront éliminés dans ses camps. En outre, il est crucial de renforcer le principe selon lequel les camps ne sont pas une solution permanente mais préparent à l'arrivée de conditions favorables à la réinstallation une fois que la paix et la normalité auront été rétablies.

De son côté, la communauté internationale doit honorer l'obligation qu'elle a de soutenir les réfugiés, les pays hôtes, les pays d'origine et toutes les autres parties prenantes pour assurer la protection des réfugiés, la fourniture d'une assistance, l'intégration et, à terme, le rapatriement des réfugiés dans leurs pays d'origine. Un financement adéquat et cohérent, comme le demandent les pays hôtes et le HCR, est un impératif auquel

nous devons tous répondre. Hormis le financement, les pays les plus riches, dont les économies reposent sur un taux d'emploi élevé, peuvent faire beaucoup plus dans l'optique de la réinstallation des réfugiés. Le financement n'est qu'un pilier de la responsabilité. L'accueil est l'autre pilier. Le financement en soi, tel qu'il est pratiqué actuellement, pourrait dissimuler des problèmes plus profonds pour les réfugiés.

Je tiens à souligner qu'assurément, le moyen le plus efficace de traiter le problème des réfugiés reste d'éliminer les causes profondes des déplacements forcés, de promouvoir la paix et la sécurité, d'appuyer les efforts visant à atténuer la pauvreté, de réduire les risques de catastrophe et de fournir une aide humanitaire et au développement aux pays d'origine ainsi qu'aux pays qui accueillent des réfugiés.

J'aimerais que le Haut-Commissaire nous dise, si nous en avons l'occasion, s'il a constaté une augmentation du nombre de réfugiés due aux changements climatiques et à leurs effets. Nous avons pris note d'un de ses articles d'opinion publié dans *Al Jazeera* le mois dernier, qui faisait allusion à cette possibilité avant la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, mais il n'a pas étayé ses opinions par des chiffres ou des données spécifiques. Nous aimerions savoir dans quelle mesure il a appréhendé cette question.

Je tiens également à féliciter le Haut-Commissaire pour ses nombreuses déclarations au cours des dernières années dans lesquelles il souligne que des milliers de réfugiés et de migrants sont victimes de graves violations des droits humains lors de leurs voyages vers la côte méditerranéenne et de leurs tentatives de traverser la mer. En juillet, il a demandé que davantage soit fait en matière d'hébergement et de relocalisation, et il a fait des démarches auprès de la Commission de l'Union européenne au sujet d'un mécanisme fondé sur les droits pour les réfugiés en provenance de l'Afrique et de l'Asie. J'aimerais savoir si des progrès ont été réalisés depuis juillet, et s'il pense qu'il y a un espoir réaliste que les politiques de l'Europe envers les migrants et réfugiés africains évoluent.

Enfin, le Haut-Commissaire ne l'a peut-être pas encore vu, mais le magazine *New Yorker*, publié ici à New York le 28 novembre, contient un long exposé intitulé « The Secretive Prisons that Keep Migrants Out of Europe », rédigé par Ian Urbina. L'idée maîtresse qui ressort de cette enquête est qu'une série de décisions de financement des Nations Unies et des organismes

humanitaires, ainsi que des forces de garde-côtes ayant des liens avec des milices, ont été utilisées pour empêcher les migrants africains d'atteindre l'Europe. Le Haut-Commissaire sait-il si cette situation scandaleuse prendra bientôt fin ?

M^{me} Byrne Nason (Irlande) (*parle en anglais*) : C'est avec plaisir que nous avons suivi la déclaration de la Ministre des affaires étrangères de la Norvège tout à l'heure. Je tiens également à remercier le Haut-Commissaire pour son exposé et en particulier pour les avertissements qu'il a lancés ce matin. Comme toujours, M. Grandi a été franc avec nous. Il nous dit ce que nous devons entendre, pas ce que nous souhaitons entendre, et cela n'est pas surprenant. Je pense que le Haut-Commissaire et son personnel sont confrontés à d'énormes défis au quotidien, et je voudrais rendre hommage au travail formidable et inlassable que le personnel du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et leurs partenaires d'exécution accomplissent dans un environnement de plus en plus complexe et dangereux à l'échelle mondiale.

Je tiens également à saluer la profonde générosité des pays qui accueillent de très importantes populations de réfugiés. Nous sommes conscients de la pression qui pèse sur les communautés d'accueil et sur les réfugiés eux-mêmes, comme nous l'avons entendu ce matin. Nous éprouvons un profond sentiment pour ces pays pour la solidarité dont ils font preuve en notre nom à tous, et en particulier au nom de ceux d'entre nous qui sont assis à cette table et qui ont la capacité de prendre des décisions que nous ne prenons pas toujours.

Depuis le dernier exposé du Haut-Commissaire au Conseil de sécurité (voir S/2020/560, annexe I), le nombre de personnes déplacées de force a encore augmenté et a atteint un record de 84 millions de personnes. Ce sont les conflits, et je tiens à souligner notre échec collectif à les prévenir ou à les régler, qui en sont la cause. En effet, si on examine notre programme de l'année dernière, il est franchement surprenant que cette augmentation n'ait pas été plus forte. En Afghanistan, il y a eu près de 700 000 nouveaux déplacés au cours de l'année écoulée – des femmes, des filles, des garçons et des hommes, qui s'ajoutent aux près de 3 millions de déplacés et de 2,2 millions de réfugiés afghans. Cela signifie qu'environ 6 millions d'Afghans sont désormais touchés, soit plus que la population entière de mon pays, l'Irlande. L'ampleur de cette situation, sans parler du coût humain, est vraiment choquante.

Comme nous l'avons entendu aujourd'hui, les besoins humanitaires de ces personnes sont immenses. L'urgence de notre réponse doit être à la hauteur de ces besoins. Le Conseil de sécurité a la responsabilité d'agir pour éliminer les barrières ou les blocages qui empêchent la fourniture d'une aide urgente et sans entrave pour sauver et préserver des vies. Nous savons que beaucoup de ceux qui fuient l'Afghanistan sont des femmes et des filles. Elles fuient pour réaliser les rêves qu'elles ont pour elles-mêmes ou pour leurs filles, et fuient un régime qui les prive d'éducation. Aujourd'hui, cela fait 81 jours que les filles afghanes ne peuvent pas aller à l'école. Et certaines, notamment les femmes qui expriment leurs opinions, fuient littéralement pour sauver leur vie. Ce sont ces femmes et ces filles – leurs droits, leurs libertés et leurs voix politiques – que nous devons garder à l'esprit au Conseil de sécurité quand nous allons décider du futur mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan.

Cela fait également 10 ans que le conflit dévastateur en Syrie a commencé. Près de la moitié de la population syrienne est toujours déplacée. La vulnérabilité et les difficultés que connaissent les personnes déplacées à l'intérieur de la Syrie sont exacerbées tragiquement pendant cet hiver. En effet, nous constatons que les conditions hivernales difficiles sont en train de détruire les tentes et les écoles et bien entendu, nous constatons des pertes en vies humaines. Cela démontre une fois de plus – comme si nous avions besoin d'un rappel – la fragilité de cette situation et l'impératif de veiller à ce que l'aide puisse atteindre ceux qui en ont le plus besoin, indépendamment des considérations politiques.

En Éthiopie également, la violence et l'instabilité au cours de l'année écoulée ont contraint les populations à quitter leur foyer, des vies et des moyens de subsistance ont été perdus, et en particulier, face au refus de l'aide humanitaire, des milliers de personnes n'ont eu d'autre choix que de fuir. Même si nous avons constaté un accès bienvenu, quoique limité, à l'aide alimentaire ces derniers jours, le Conseil de sécurité doit continuer de s'exprimer d'une seule voix pour exiger de toutes les parties qu'elles respectent le droit humanitaire international et garantissent un accès humanitaire durable, sûr et sans entrave.

Nous, autour de cette table, avons également la responsabilité de faire en sorte que cette crise ne s'aggrave davantage. Sans une action concertée de toutes les parties pour rechercher un moyen de rétablir la paix, avec l'appui de la région et du Conseil de sécurité, il

ne fait aucun doute que les déplacements forcés auront des conséquences catastrophiques pour les pays voisins et dans toute la Corne de l'Afrique. À notre avis, nous ne pouvons pas nous permettre de laisser une telle catastrophe se produire sous nos yeux.

Aujourd'hui, nous avons entendu parler de l'importance qu'il y a à s'attaquer aux causes profondes des déplacements. Nous savons que l'insécurité est à l'origine des déplacements dans le monde, mais nous ne pouvons pas faire abstraction d'autres facteurs connexes, tels que la faim et les changements climatiques. Le Conseil de sécurité commence à peine à comprendre comment les risques de sécurité liés au climat ont des conséquences sur son mandat et sur les peuples que nous servons.

Nous remercions le HCR d'avoir rencontré le Groupe informel d'experts sur le climat et la sécurité, présidé par l'Irlande et le Niger. Cette réunion, qui s'est tenue le mois dernier, a éclairé les membres du groupe sur les liens entre les déplacements climatiques et la sécurité, notamment au Sahel. Il est essentiel que le Conseil de sécurité continue à s'appuyer sur les données provenant du terrain pour éclairer ses décisions.

Comme l'a dit le Haut-Commissaire au Conseil l'année dernière (voir S/2020/560, annexe I), quand les dirigeants échouent et le multilatéralisme – que nous, au Conseil de sécurité, représentons en théorie – ne tient pas ses promesses jour après jour, les conséquences sont ressenties par les plus vulnérables, par celles et ceux qui ont le moins de pouvoir, par celles et ceux qui n'ont littéralement aucun refuge.

L'Irlande reste attachée à une approche qui repose sur des principes et qui met l'accent sur les droits des réfugiés. Au cœur de cette approche se trouve la nécessité de protéger les citoyens, d'améliorer les conditions humanitaires et de respecter le droit humanitaire international. Tout retour de réfugiés et de déplacés doit être librement consenti et se faire en toute sécurité et dans la dignité. Les personnes déplacées doivent garder autant d'autonomie et de contrôle que possible.

Pour terminer, je voudrais souligner, une fois de plus, l'appui de l'Irlande au travail exemplaire accompli par le HCR pour défendre la cause de la protection des réfugiés à l'échelle mondiale, comme en témoigne également l'annonce de contribution que nous avons faite ce matin en faveur du HCR pour 2022. Nous devons faire davantage dans l'intérêt des réfugiés qui vivent dans des camps de réfugiés surpeuplés, des déplacés

internes qui vivent au sein de communautés d'accueil sous pression et des familles de celles et ceux qui ont perdu la vie en fuyant l'insécurité.

M. Ladeb (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je remercie le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Filippo Grandi, de son exposé, et je salue la présence de la Ministre des affaires étrangères de Norvège, S. E. M^{me} Anniken Huitfeldt, à la séance de ce jour.

Les vues de la Tunisie concernant les réfugiés, l'asile, les migrations et l'action humanitaire sont fondées sur son respect des nobles principes et valeurs humanitaires et sur son attachement aux instruments internationaux humanitaires en vigueur, ainsi que sur son expérience de pays de destination et de transit et sur notre mariage spécifique d'identités arabe, africaine et méditerranéenne.

Le continent africain, la région arabe et la Méditerranée sont des foyers de crise. En outre, les pays et les peuples qui les composent paient un lourd tribut à ces crises en accueillant un nombre croissant de déplacés et de réfugiés.

Les crises en cours gagnent sans cesse en complexité et se mondialisent de plus en plus en raison des phénomènes et menaces qui ne connaissent pas les frontières, comme les pandémies, les changements climatiques et le terrorisme, sur fond de conflits, d'occupation, de transition et de fragilité. Tous ces éléments ont amplifié les vagues de déplacement humain et leurs répercussions sociales, humanitaires et sécuritaires. En raison de l'aggravation de la situation humanitaire des réfugiés et des déplacés, ces crises appellent plus que jamais à une mobilisation et à l'intensification des efforts de la communauté internationale tout entière, en particulier le Conseil de sécurité.

À cet égard, trouver des solutions pour mettre fin à la violence et aux conflits, protéger les vies humaines et fournir protection et assistance à ceux qui en ont besoin est une priorité absolue. Cela doit se faire par une approche globale et cohérente, fondée sur le lien qui unit paix, sécurité et développement durable, et sur des échanges de fond entre les différents organes et organismes des Nations Unies, sur la base des principes et mécanismes de solidarité et de coopération internationale et de la responsabilité commune mais différenciée.

Dans ce contexte, je voudrais évoquer les priorités ci-après.

Premièrement, l'accent traditionnellement mis sur une gestion continue des longues crises induites par des déplacements forcés, ancrée dans des solutions humanitaires restreintes et à court terme, doit être remplacé par une approche qui s'attaque aux causes profondes et leur trouve des solutions proactives et durables. Cela exige que le Conseil de sécurité s'attache davantage, à titre prioritaire, à mettre fin aux conflits par un effort efficace étayé par le consensus de ses membres.

Dans ce contexte, la Tunisie n'a pas ménagé ses efforts pour appuyer le règlement pacifique du conflit en Libye et remédier aux répercussions de la situation. En 2011, mon pays a accueilli environ 1 million de réfugiés et de migrants qui avaient quitté la Libye. Nous continuons de prendre toutes les mesures de préparation et d'intervention nécessaires dans le cadre du plan d'intervention national, en partenariat avec les organismes de l'ONU et les organisations de la société civile.

Deuxièmement, nous devons renforcer la dimension relative au développement et à la solidarité lorsque nous abordons les crises de la mobilité humaine. Les causes et conséquences des migrations et déplacements demeurent un problème humanitaire et de développement. La migration ou le déplacement des populations répond à leur quête d'une vie meilleure et de la jouissance de leurs droits humains et de leur dignité. Il est donc nécessaire de renforcer le développement et la solidarité entre les États et les peuples, afin de contribuer à remédier aux causes profondes des crises et de prévenir les souffrances humaines, conformément notamment au Programme de développement durable à l'horizon 2030, à *Notre Programme commun* (A/75/982), au Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et au pacte mondial sur les réfugiés.

Pour ce faire, la communauté internationale devra apporter un appui durable aux pays d'accueil en développement et les moins avancés, en nouant des partenariats axés sur le développement durable. Cela contribuera à renforcer l'aptitude des communautés d'accueil des réfugiés et de leurs institutions à se remettre des crises et à contenir leurs retombées à long terme. Enfin, nous soulignons qu'il faut renforcer la contribution des migrations au développement durable en facilitant les déplacements par des voies sûres et ordonnées.

Troisièmement, nous devons remédier efficacement aux crises des migrants et des réfugiés en respectant les normes relatives aux droits humains et la Charte des Nations Unies. Face aux vagues de migrants et de demandeurs d'asile, nous réitérons la nécessité de trouver

l'équilibre entre l'impératif de préserver la souveraineté des États et la sécurité de leurs populations, d'une part, et la nécessité d'apporter une aide et de respecter les droits humains, de l'autre. Il faut également suivre de plus près les tendances, faits nouveaux et indicateurs de ces vagues migratoires à la lumière de la menace croissante que font peser le terrorisme et les activités de la criminalité organisée.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'importance de régler la question des réfugiés palestiniens dans le cadre des questions relatives au statut final. La Tunisie continuera d'appuyer les efforts et le rôle de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

M. de Rivière (France) : Qu'il me soit permis, tout d'abord, de remercier M. Grandi pour son intervention et pour son action remarquable à tête du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

Alors que nous célébrons le soixante-dixième anniversaire de la Convention de Genève relative au statut des réfugiés, le mandat du HCR demeure plus que jamais fondamental et il convient de saluer le travail remarquable de l'ensemble de ses collaborateurs.

Le partage solidaire des responsabilités doit guider notre action. Le Haut-Commissaire l'a rappelé : le nombre de personnes déplacées n'a jamais été aussi élevé. Je pense notamment au Sahel, où la situation est dramatique et où elle s'aggrave. Porter assistance aux personnes contraintes à l'exil est un devoir. Nous devons tout faire pour aider les pays qui sont en première ligne face aux déplacements de grande ampleur. Ce n'est qu'à travers une approche solidaire que nous parviendrons à améliorer la prise en charge des réfugiés et des personnes déplacées.

Dans ce contexte, la mise en œuvre du pacte mondial sur les réfugiés est prioritaire. La France travaille à la mise en œuvre des engagements qu'elle a pris lors du Forum mondial sur les réfugiés en 2019, notamment dans le cadre de programmes de renforcement des capacités en matière d'asile, par exemple au Niger, et de son programme de réinstallation mis en œuvre désormais dans neuf pays du Proche Orient et d'Afrique. La France a quasiment doublé en un an sa contribution au HCR, qui atteint cette année 100 millions de dollars, dont 45 millions consacrés à la réponse à la crise afghane.

Nous ne transigerons pas avec les principes fondamentaux concernant le retour des réfugiés. Les retours doivent être effectués sur une base volontaire

et dans des conditions sûres. À cet égard, il convient de rappeler qu'en Syrie comme en Birmanie, de telles conditions ne sont toujours pas remplies. En Syrie, de graves violations des droits de l'homme commises par le régime sur les réfugiés, dès leur retour en Syrie, sont rapportées. Ceux-ci ne pourront pas rentrer tant que le régime continuera de menacer leurs vies et de les priver de leurs droits, notamment de propriété. Il est essentiel que le Haut-Commissariat puisse assurer un suivi effectif des réfugiés syriens de retour.

La France condamne fermement toute instrumentalisation politique des flux migratoires. Je pense notamment à la situation à la frontière entre la Pologne et la Biélorussie : il est inacceptable de mettre en danger la vie d'individus vulnérables à des fins politiques.

Il revient enfin au Conseil de créer les conditions d'un règlement durable des crises, afin de répondre aux causes profondes des déplacements de population. L'insécurité et les violations massives des droits de l'homme sont les causes premières des déplacements. Qu'il s'agisse par exemple de la Syrie ou de la Birmanie : seules des solutions politiques permettront de stabiliser durablement ces pays et de relever les défis liés aux déplacements de population.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Niger.

Je remercie vivement M. Filippo Grandi, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, pour la richesse et la profondeur de son exposé et pour son inlassable plaidoyer en faveur des réfugiés, tout comme d'ailleurs en faveur des pays d'accueil, dont nombreux d'entre ces derniers sont confrontés à des défis immenses. C'est le cas de mon pays, le Niger, qui reste cependant l'un des plus généreux à cet égard.

M. Grandi a raison de le dire : sauver les vies ne peut pas attendre une solution politique. Cela s'applique à la région du Sahel, confrontée à la dégradation de la situation sécuritaire. C'est pourquoi mon pays, le Niger, insiste pour une solution à long terme à la crise des réfugiés au Sahel et ailleurs, au-delà de l'approche humanitaire. Cette solution, de notre point de vue, réside dans une approche multilatérale et holistique, alliant le développement et la consolidation de la paix. En ce sens, et comme l'a évoqué M. Grandi, la communauté internationale doit redoubler d'efforts pour instaurer la paix et, dans le même temps, elle doit veiller à ce que les ressources soient disponibles pour les communautés déplacées et leurs hôtes. Il faut en effet sauver les

vies. Ce sont les communautés et les pays disposant des ressources les plus faibles qui continuent de supporter le plus lourd fardeau en matière de protection et de prise en charge des personnes déplacées de force, et ils doivent être mieux soutenus par le reste de la communauté internationale.

Nous tenons ici à rappeler le rôle proactif du Niger dans la promotion des conditions propices au retour et à la réinstallation durable et volontaire des réfugiés de Libye, dans la sécurité et la dignité. Mon pays a prolongé son protocole d'accord avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) en élargissant son espace d'asile à ces réfugiés et demandeurs d'asile jusqu'en 2022.

Au-delà du retour volontaire et digne des réfugiés de la Libye, le Niger s'est engagé, en coordination avec les autorités du Nigéria, à tout mettre en œuvre pour la création des conditions sécuritaires et matérielles pour un rapatriement des réfugiés de l'État de Borno ayant fui les exactions de Boko Haram. Nous encourageons nos partenaires à se joindre à nous dans cette nouvelle initiative afin que ces populations puissent rentrer chez elles et surtout pour que leurs enfants ne deviennent une génération perdue du fait du manque de scolarisation.

Pour ceux qui n'ont pas pu retourner dans leur pays, en particulier les réfugiés de la région de Tillabéri, dans l'ouest du Niger, mon pays, en collaboration avec le HCR et les pays partenaires, a contribué à leur processus d'intégration en déplaçant ces réfugiés et les personnes déplacées des camps vers des communautés de logement innovantes où ils pourront non seulement jouir des libertés et des droits fondamentaux, tels que l'éducation et les soins de santé, mais aussi être autonomes et participer activement à la vie économique des communautés dans lesquelles ils vivent en ayant la possibilité de travailler.

Un autre avantage de cette initiative est le renforcement de la cohésion sociale et une meilleure coordination entre les populations locales et les personnes déplacées, ainsi que le retour effectif du gouvernement dans des portions de territoire où il n'était pas engagé auparavant.

Je voudrais à ce stade de mon propos me faire l'écho des points suivants.

Premièrement, il est impératif que les personnes déplacées de force et les apatrides soient inclus dans toutes les réponses nationales à la violence sexuelle et fondée sur le genre et envers les enfants. L'arrivée de

la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a également entraîné une augmentation de la pandémie « fantôme », à savoir cette forme de violence. Nous encourageons le HCR à s'assurer que ces groupes ne sont pas seulement en sécurité mais ont accès aux soins et à l'éducation appropriés.

Deuxièmement, nous voulons souligner la nécessité de stratégies adéquates d'atténuation et de gestion des risques concernant les effets des changements climatiques, étant donné que la dégradation de l'environnement et les catastrophes naturelles s'enregistrent de plus en plus avec les moteurs des mouvements de réfugiés.

Troisièmement, nous voulons réitérer l'engagement du Niger et de ses forces armées à protéger les civils dans ce contexte difficile de lutte contre le terrorisme et à assurer que l'aide humanitaire et l'aide au développement nécessaires atteignent les populations affectées.

Pour conclure, le Niger est résolument engagé à relever les défis du phénomène de l'apatridie et des risques importants qu'il représente en termes de droits de l'homme, de développement et de sécurité. En collaboration avec le HCR, mon pays a lancé un projet ambitieux, connu sous le nom de recensement administratif de développement à vocation humanitaire, comme preuve de son engagement à traiter également la question de l'apatridie.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole à M. Grandi pour qu'il réponde aux commentaires et aux questions qui lui ont été adressés.

M. Grandi (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, pour votre déclaration à titre national, car elle relie très bien les différents éléments soulevés dans la discussion. Ce n'est pas une surprise car, comme nous l'avons déjà dit, votre pays est confronté aux conséquences de nombreux défis qui se chevauchent. Vous avez donc une idée très claire de la manière dont ces défis se recoupent et aggravent le problème des déplacements forcés. Je vous remercie également d'avoir soulevé la question de l'apatridie, qui est un autre dossier important pour mon organisation.

Je voudrais également remercier la Ministre norvégienne des affaires étrangères de sa participation à la présente séance. Je commencerai mes commentaires en revenant sur certains des points qu'elle a évoqués.

Tout d'abord, je rappellerai que la majorité des 84 millions de personnes déplacées dans le monde – environ les deux tiers – sont des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. L'accent renouvelé que le Groupe de haut niveau chargé de la question des déplacements internes, mis sur pied par le Secrétaire général, place dans son rapport sur le traitement des situations de déplacement interne est donc tout à fait bienvenu. Et ce qui l'est plus encore c'est l'importance que le rapport accorde au règlement du problème des déplacements internes. Les solutions au déplacement interne sont parfois les mêmes que les solutions aux problèmes des réfugiés, mais pas toujours. Quoi qu'il en soit, il existe de nombreux points de convergence, c'est pourquoi j'ai fait en sorte que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) soit disponible dans le cadre du suivi donné au rapport afin de contribuer plus particulièrement à la recherche de solutions aux déplacements internes, en plus des fonctions de protection des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays assurées par nos propres institutions.

La Ministre des affaires étrangères, comme presque tout le monde, moi y compris, a souligné le lien entre l'urgence climatique et les déplacements. Il s'agit d'un lien très complexe, qui va du déplacement immédiat provoqué par les catastrophes naturelles, lesquelles sont exacerbées par les changements climatiques, à des chaînes de causalité plus complexes, comme par exemple, les déplacements dus à un conflit lui-même causé par les changements climatiques. C'est ce qui se passe dans le Sahel, par exemple, où les ressources se raréfient, les communautés entrent en conflit les unes avec les autres et cela provoque des déplacements. Du point de vue du Conseil, je l'encouragerais certainement à se pencher de plus en plus sur ce lien entre climat, conflits et déplacements, car nous voyons cette chaîne de causalité se reproduire dans de nombreuses régions du monde. Elle requiert d'urgence l'attention.

Le représentant du Kenya a demandé si nous disposons de données. Je dois être honnête, je me suis abstenu d'avancer des chiffres, qui seraient inévitablement des estimations et qui seraient difficiles à comparer entre eux. On peut compter les personnes qui sont déplacées par une inondation, un ouragan ou une sécheresse. Mais ce n'est là qu'un des impacts du climat sur les déplacements. Il est plus complexe de quantifier cet impact au niveau mondial. Cela se fait davantage au cas par cas. Toutefois certains schémas se dégagent, que nous étudions, avec nombre de nos partenaires, et face

auxquels le HCR a un rôle à jouer en tant qu'expert de la protection des personnes déplacées et de la recherche de solutions. Nous sommes très actifs et engagés à cet égard.

De nombreux intervenants ont également évoqué la pandémie. Effectivement, nous avons été très actifs dans la réponse aux conséquences de la pandémie sur les populations déplacées et leurs communautés hôtes. Il y a un aspect sanitaire qui reste important. Les réfugiés et les personnes déplacées se trouvent essentiellement dans des pays qui sont encore sous-vaccinés, si je puis utiliser ce terme. J'ai reçu des appels pressants de pays comme l'Ouganda, l'Iran et le Bangladesh qui ont très rapidement inclus de nombreux réfugiés vivant sur leur territoire dans leurs campagnes de vaccination, mais qui n'ont pas suffisamment de vaccins ou de capacités logistiques pour les administrer et qui ont donc du mal à faire face à la responsabilité supplémentaire de vacciner ces populations. Je lance donc un appel pressant pour qu'on accorde une attention particulière à ces pays qui en aident d'autres à l'heure du déploiement des vaccins.

Cela dit, les principales conséquences de la maladie à coronavirus (COVID-19) sur ces populations et leurs communautés hôtes sont d'ordre sociales et économiques. Sur ce point, nous menons des conversations très intéressantes et importantes avec la Banque mondiale, et même avec le Fonds monétaire international et de nombreux États Membres, pour voir comment nous pouvons garantir que les filets de sécurité sociale mis en place dans chaque pays pour faire face aux retombées économiques des confinements incluent également les populations en déplacement. Il s'agit d'une question politiquement sensible dans de nombreux endroits, mais qui est très importante. Faute de quoi, ces populations souffriront des effets de la COVID-19 bien plus longtemps que les populations non déplacées.

À cet égard, je remercie certains pays représentés au Conseil. Je remercie en particulier l'Irlande et le Kenya d'avoir fait des déclarations qui établissent des liens entre toutes ces causes complexes et qui éclairent notre réponse à cette crise, en tant qu'organismes humanitaires, mais aussi celle du Conseil en tant que gardien de la paix et de la sécurité.

J'en viens maintenant à quelques-unes des questions géographiques ou spécifiques qui ont été soulevées, en commençant par l'Afghanistan. Pour être très clair, je pense que nous pouvons considérer l'Afghanistan comme un pays dans lequel toute une série d'étapes doit être franchie. La priorité absolue est maintenant la

réponse humanitaire, qui passe en grande partie par des organisations humanitaires comme la nôtre. J'en ai déjà parlé. Certains ont mentionné l'évacuation des personnes en situation de danger après le 15 août. Je pense que l'accent doit maintenant être mis sur la prévention d'un afflux majeur de réfugiés en raison de l'effondrement des structures de l'État, un afflux qui pourrait être évité. Telle doit être la priorité maintenant, comme me l'ont dit les pays voisins, la Turquie et les pays de la région.

Des efforts doivent être engagés en ce sens, tout d'abord par le biais des dispositions transitoires que de nombreux orateurs ont mentionnées et qui font actuellement l'objet de discussions entre la Banque mondiale, l'ONU et certains autres acteurs étatiques. Mais je pense – et nous devons être francs à ce sujet – qu'en fin de compte, les Taliban, qui contrôlent aujourd'hui le pays, et la communauté internationale dans son ensemble doivent trouver un modus operandi qui leur permet de coexister et de prendre les mesures nécessaires à cette fin. Les Taliban doivent, bien entendu, tenir leurs promesses sur les questions essentielles des droits des femmes, des femmes au travail et des minorités, et la communauté internationale doit appuyer le fonctionnement de l'État, qui doit être assuré au profit du peuple afghan. C'est politiquement délicat, mais je pense que si nous n'avons pas clairement à l'esprit toute la trajectoire qui nous attend, nous nous arrêterons inévitablement toujours à des solutions qui ne permettront pas d'assurer un avenir stable pour le pays.

Certains orateurs ont mentionné le Myanmar, auquel je n'ai pas fait référence dans mes remarques liminaires. Bien sûr, nous sommes préoccupés par la situation dans le pays. La violence contre les civils a provoqué de nouveaux déplacements et risque d'en provoquer d'autres. Les difficultés politiques rendent plus complexe notre interaction avec ceux qui contrôlent le pays. Comme les membres du Conseil peuvent l'imaginer, le HCR est particulièrement préoccupé par la situation de la minorité rohingya dans l'ouest du pays, dans l'État rakhine, et par le manque croissant de perspectives et de possibilités pour le million de réfugiés rohingya au Bangladesh, qui continue de supporter un lourd fardeau en accueillant cette population. Je lance donc un appel pour que cette situation ne disparaisse pas de l'écran radar de la communauté internationale.

L'Ambassadeur du Kenya a soulevé des questions très importantes concernant également les politiques européennes en matière de réfugiés et la situation aux portes de l'Europe. Je présume qu'il faisait notamment référence à la situation en Libye. J'ai quelques remarques à faire en réponse à cela.

Tout d'abord, bien sûr, nous devons continuer et je dois personnellement continuer de dialoguer avec la Commission européenne et les États membres de l'Union européenne sur l'avenir de leurs politiques d'asile. Il s'agit d'une discussion très complexe. La Commission européenne a présenté une proposition très importante, un pacte sur les migrations et l'asile, qui est toujours en cours de discussion parmi les pays européens. Malheureusement, cette discussion continue de se heurter à des obstacles politiques importants, mais il est clair que l'Europe doit continuer à avoir une politique d'accueil à l'égard des personnes ayant besoin d'une protection internationale. Elle doit également interagir de manière plus stratégique avec les pays d'origine et de transit en ce qui concerne les personnes qui arrivent en Europe depuis l'Afrique, le Moyen-Orient et d'autres régions du monde. Le pacte comprend un volet externe très important, que nous encourageons l'Europe à poursuivre. Nous restons disponibles pour faciliter cette discussion particulière.

Il est clair que nous sommes préoccupés par les refoulements qui se produisent aux frontières extérieures de l'Europe, et nous sommes particulièrement inquiets de la situation en Libye, où les progrès limités qui ont été réalisés grâce au travail du HCR, de l'Organisation internationale pour les migrations et d'autres organisations pour extraire des personnes des centres de détention restent très précaires dans la situation politique fragile de la Libye. Nous sommes en contact avec le Gouvernement libyen sur ces questions. Nous espérons que le processus politique pourra avancer par la tenue d'élections et débouchera sur une plus grande stabilité pour le pays. Sans cette stabilité, il sera très difficile de coopérer sur la question complexe de la gestion des flux migratoires, notamment les flux de personnes qui passent par la Libye pour se rendre en Europe et qui ont besoin de protection. Cette discussion ne doit pas non plus disparaître de l'écran radar dans le débat complexe sur la Libye. Je suis préoccupé par la situation là-bas.

De nombreuses observations ont été faites à propos de la Syrie. Si je peux être franc, j'apprécie le fait que l'Ambassadrice irlandaise a noté que je dis parfois des choses qui ne sont peut-être pas exactement ce que tout le monde aimerait entendre. Mais je vais être franc : j'entends encore des polémiques et des désaccords sur la question complexe des réfugiés syriens et de leur retour. J'invite les États à avoir un débat plus ouvert, concret et substantiel sur ces questions importantes.

Les pays voisins accueillent près de 6 millions de personnes. Dans certains de ces pays, notamment le Liban, la situation est devenue très difficile. J'encourage

les pays donateurs à continuer d'appuyer et même à accroître leur appui aux pays qui accueillent des réfugiés syriens jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée à cette crise, mais en même temps, je pense que nous devons également avoir une discussion franche sur la création des conditions de retour, une discussion qui devrait englober tout le monde. Tout le monde a des responsabilités, comme je l'ai dit dans ma déclaration liminaire. La Syrie a des responsabilités dans la mise en place des conditions relatives à la sécurité, aux questions juridiques et à l'accès du HCR aux zones de retour, tout comme la communauté des donateurs qui soutient ces retours lorsqu'ils ont lieu en toute sécurité et se font de plein gré.

C'est une discussion importante, et j'espère vraiment que nous pourrions l'avoir. Nous sommes prêts à la faciliter, indépendamment de la politique, dans la mesure où cela est possible, car il s'agit du sort et de l'avenir de millions de personnes d'un pays qui a été gravement touché par le conflit au cours des 12 dernières années.

Le représentant de la Fédération de Russie a brièvement mentionné le Haut-Karabakh. Je voudrais rassurer la Fédération de Russie et tout le monde sur le fait que nous sommes engagés dans un dialogue difficile avec les parties à ce conflit afin de pouvoir mettre en œuvre la tâche qui nous a été confiée par l'accord de cessez-le-feu il y a plus d'un an afin d'assurer le retour sûr, volontaire et durable de toutes les personnes déplacées au cours de plus de 30 ans de conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Le dialogue entre ces parties n'a pas été facile. Nous avons fait quelques progrès et nous sommes très reconnaissants à la Russie de faciliter le dialogue. Nous continuerons à nous engager à cet égard.

Certains intervenants ont soulevé une question plus spécifique, celle de la recherche d'une solution au sort des réfugiés palestiniens. Comme les membres le savent, c'était ma responsabilité lorsque j'étais le Chef de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), et je suis donc très reconnaissant à ceux qui ont plaidé pour que cette discussion se poursuive. Ce n'est plus ma responsabilité. Ce n'est pas la responsabilité du HCR, mais je transmettrai volontiers l'intérêt et le soutien des membres à mes collègues de l'UNRWA.

Je souhaite faire quelques remarques supplémentaires avant de conclure. Je voudrais notamment exprimer ma reconnaissance pour le soutien exprimé par certains orateurs. Le représentant de l'Inde, par exemple, a exprimé un fort soutien à l'action multilatérale en termes de réponses aux réfugiés. Je peux l'assurer que j'apprécie vraiment ce que l'Inde a fait et dit, et comme je l'ai dit

précédemment, je suis toujours prêt à me rendre à New Delhi pour en discuter plus avant avec son gouvernement. J'exprime également mon plein soutien à ce qu'a dit l'Ambassadeur du Kenya sur ce qui est fait dans son pays – une question très complexe – et mon assurance totale que le HCR reste très vigilant sur la question de l'ordre public liée à la présence de réfugiés. Cela relève bien sûr de la responsabilité des pays d'accueil, mais comme pour le Kenya, nous sommes toujours prêts à mobiliser des ressources, si nécessaire, pour soutenir l'action du pays d'accueil afin d'éviter que l'ordre ne soit déstabilisé par la présence des réfugiés, les éventuelles tensions avec les communautés d'accueil ou, pire, l'infiltration d'éléments indésirables dans les camps de réfugiés et autres établissements. C'est un point sur lequel nous devons rester très vigilants.

Enfin, ce matin, comme certains orateurs l'ont mentionné, j'ai participé à la conférence annuelle d'annonces de contributions au HCR. Nous avons demandé 9 milliards de dollars, comme je l'ai dit plus tôt, pour nos activités de l'année prochaine. Je suis heureux de dire que nous avons reçu des promesses initiales – et ce ne sont que des promesses initiales – de plus d'un milliard de dollars ce matin. Il s'agit du niveau le plus élevé de promesses initiales que nous ayons jamais reçu dans notre histoire. J'en suis donc très reconnaissant et je voudrais encourager en particulier ceux qui ont parlé de leurs propres contributions financières à continuer, à l'avenir, à faire des contributions aussi flexibles, sans affectation et pluriannuelles que possible afin de nous aider à relever les défis complexes dont nous avons parlé.

Mardi prochain, j'ai convoqué à Genève la réunion des responsables de haut niveau. Certains intervenants l'ont mentionnée. C'est deux ans après le Forum mondial sur les réfugiés et deux ans avant le prochain forum sur les réfugiés, comme le stipule le pacte mondial sur les réfugiés. J'espère que ce sera l'occasion de réfléchir à plusieurs de ces thèmes. J'accueillerai avec satisfaction les contributions des membres du Conseil et des autres États Membres, et j'espère que ce sera une bonne occasion de renouveler notre engagement à aider les pays qui accueillent un grand nombre de réfugiés, et en particulier ceux qui ont le malheur d'avoir tout laissé derrière eux et pris la route de l'exil, afin qu'ils puissent être protégés et que des solutions puissent être trouvées à leur sort.

Le Président : Je remercie M. Grandi pour sa participation, ses réponses et ses commentaires.

La séance est levée à 12 h 15.